



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Assemblée Générale ordinaire 2026



ANPERE et ANPERE Retraite
sont des associations d'assurés
partenaires d'AXA

anpere.fr



@anpere_asso

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
« ASSURANCE-VIE FACILE PAR ANPERE », 10 ANS DE PÉDAGOGIE FINANCIÈRE PAR ANPERE	5
MESSAGE DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL	8
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
> La vie de votre Association - Faits marquants	10
> Son organisation	12
> Les contrats d'assurance de groupe souscrits par ANPERE	14
> Les performances des supports financiers	23
AXA ET LE MONDE DE DEMAIN	25
MESSAGE DU TRÉSORIER	26
RAPPORT FINANCIER ET COMPTES 2025	27
> Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	29
> Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	30
PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DONT L'ÉLECTION, LA COOPTATION OU LE RENOUVELLEMENT DES MANDATS SONT SOUMIS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2026	33
RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2026	35
ANNEXES	36
> L'assurance-vie, une valeur sûre	37
> Point sur les supports d'investissement	38



MESSAGE DU PRÉSIDENT

QUE DE CHEMIN PARCOURU ENSEMBLE !

Chère Adhérente, cher Adhérent,

À l'heure où je m'appête à céder mon poste de Président, je tenais à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces douze dernières années. Je n'ai eu d'autre motivation que veiller à la préservation de vos intérêts et porter haut les valeurs qui nous animent, à savoir la confiance, la vigilance, la créativité et l'engagement. Et même si cela n'a pas toujours été facile, je suis fier des résultats que nous avons atteints et je vous remercie de votre fidélité.

Un parcours jalonné d'épreuves et d'innovations

Ces dernières années resteront gravées dans nos mémoires comme une période unique, marquée par une succession de défis sans précédent qui ont profondément transformé notre environnement économique, social et personnel. Qui aurait pu imaginer, il y a seulement dix ans, vivre une époque aussi dense en bouleversements ? Une longue période de taux historiquement bas, parfois même négatifs, a redéfini les règles de l'épargne et de l'investissement. Les attentats de 2015, frappant au cœur de nos valeurs avec Charlie Hebdo et le Bataclan, ont rappelé la fragilité de notre société. Puis sont venus les Gilets Jaunes, symbole d'une fracture sociale profonde, avant que la pandémie de Covid-19 ne vienne bouleverser nos vies, nos habitudes et notre économie. La guerre en Ukraine, aux portes de l'Europe, a rappelé brutalement les réalités géopolitiques, tandis que le retour de l'inflation et les interventions massives des Banques Centrales ont rebattu les cartes de la gestion financière. Sans oublier les débats sur la réforme des retraites, les tensions géopolitiques persistantes, les conflits récents, l'urgence climatique et désormais, la révolution de l'intelligence artificielle, qui transforme déjà nos métiers et nos quotidiens.

Dans ce contexte inédit, nous avons poursuivi avec constance notre mission, fidèle à notre ADN qui est resté le même : élaborer, faire évoluer, enrichir et rationaliser nos contrats pour répondre à vos besoins.

L'épargne, un pilier en constante évolution

Nous avons repensé en profondeur les modes de gestion disponibles dans le cadre des contrats souscrits pour votre compte pour répondre au mieux à vos attentes et vous offrir toujours plus de transparence, de performance et d'alignement avec vos valeurs. Tout d'abord avec le lancement de la gestion pilotée classique suivie par la gestion pilotée *Perspectiv'ESG*, intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de vos investissements. Plus récemment, la gestion par Convention « Horizon Actions » a permis une approche encore plus personnalisée, adaptée à vos projets et à votre appétence pour le risque.

L'innovation a toujours été notre moteur. Nous avons lancé des solutions audacieuses :

- AXA Immo Avenir, pour un accès simplifié à l'immobilier,
- Le fonds Croissance, alliant sécurité et potentiel de rendement,
- AXA Avenir Infrastructure et AXA Avenir Entrepreneurs, pour soutenir l'économie réelle,
- AXA Financement Entreprises et BNPP Funds Europ Strategic Autonomy, pour accompagner les entreprises et les projets stratégiques.

Nous avons également fusionné nos supports en euros, garantissant plus d'équité et de simplicité pour tous nos adhérents. Enfin, nous avons renforcé nos garanties, avec un allongement de la garantie plancher et une nouvelle garantie plancher sur l'eurocroissance, pour vous offrir une sécurité accrue dans un environnement incertain.

La retraite, un enjeu central

Parmi les premiers à lancer un Plan d'Épargne Retraite (PER), nous avons développé le PER Ma Retraite, une solution claire, flexible et performante pour préparer sereinement votre avenir.



« ASSURANCE-VIE FACILE PAR ANPERE », 10 ANS DE PÉDAGOGIE FINANCIÈRE PAR ANPERE

Disposer d'une solide culture financière et économique est plus que jamais indispensable dans la mesure où les services financiers jouent un rôle de plus en plus important dans la vie des Français : achat d'un logement, financement des études des enfants, ou complément de revenu.

Mais les enquêtes sur la culture financière des Français commanditées par la Banque de France au cours de ces dernières années ont mis en avant une forte attente en matière d'éducation financière : 74 % des personnes interrogées jugent leurs connaissances financières moyennes, faibles voire très faibles et 51% ont le sentiment de ne pas disposer d'informations suffisamment fiables et neutres pour placer leur argent au mieux de leurs intérêts¹. 81 % des sondés pensent qu'un enseignement d'éducation budgétaire et financière est nécessaire à l'école¹.

Une bonne maîtrise des connaissances de base en matière économique, budgétaire et financière est un enjeu citoyen et un atout pour chacun. Il ne s'agit pas de rendre chacun expert, il s'agit de mieux comprendre pour mieux décider.

Dans le même temps, de plus en plus d'épargnants souhaitent épargner « utile » en orientant leurs investissements dans le financement de l'économie productive. Dans ce contexte, il est important pour le citoyen de bien comprendre les avantages, mais aussi les risques encourus par tel ou tel type de placement.

La pédagogie financière : un enjeu majeur

La pédagogie financière doit permettre à tous d'améliorer sa compréhension du monde économique et financier environnant. Elle permet d'acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour mieux définir et maîtriser les risques et opportunités en matière financière. Cet apprentissage va permettre de faire des choix raisonnés, en connaissance de cause, de savoir trouver une assistance financière et de poser les bonnes questions. Chaque citoyen pourra faire des choix pertinents et éviter les situations délicates. Aucun doute : en renforçant l'éducation financière des citoyens, c'est la santé financière des Français qui va s'améliorer.

Il faut dire que pendant de nombreuses années, les épargnants ont pu apprécier les qualités des fonds en euro qu'étaient la performance, la sécurité et la disponibilité. La recherche de performance doit désormais passer par une prise de risque certes limitée, mais croissante, en particulier grâce aux supports en unités de compte ou eurocroissance disponibles sur les contrats d'assurance-vie.

L'éducation financière est par conséquent un préalable au conseil et à l'information précontractuelle. Elle permettra aux consommateurs d'avoir des échanges plus pertinents avec leurs conseillers et de leur poser les bonnes questions.

Les temps changent...

Notre société vit de profonds bouleversements, l'économie et la finance se complexifient. Il est donc impératif de faire avancer ensemble l'éducation financière et ses mécanismes afin de faciliter des prises de décisions éclairées des épargnants.

Ainsi, encourager l'éducation financière à l'école, promouvoir les formations en entreprise, et aider les consommateurs de produits financiers à se poser les bonnes questions, sont des enjeux majeurs de notre siècle. La crise des « subprimes », en 2008, nous a fait prendre conscience du risque de crise systémique et les crises grecque et espagnole ont montré que même les États pouvaient se retrouver en difficulté. Aujourd'hui, les contextes sociaux et économiques aussi bien nationaux qu'internationaux nous interrogent sur les moyens financiers mobilisés afin d'accompagner la transition écologique, avec un souci affirmé de justice sociale alors que les tensions géopolitiques remettent sur le devant de la scène les enjeux liés à notre autonomie stratégique.

La prévoyance, une protection sur mesure

Nous avons élargi notre gamme de contrats pour vous protéger, vous et vos proches, à chaque étape de la vie :

- Masterlife Crédit, pour sécuriser vos emprunts,
- L'évolution des contrats Avizen et Avizen Pro, avec l'ajout de la garantie « Aide à la famille »,
- Entour'Âge, pour une couverture au plus près de la date d'entrée en dépendance, avec une gamme de services améliorée,
- Essen'Ciel, refondu pour répondre encore mieux à vos attentes, avec des primes temporaires et une gamme de services améliorée.

Une relation renforcée, une présence à vos côtés

Notre engagement ne se limite pas à nos contrats. Nous avons renforcé notre présence et notre dialogue avec vous, année après année :

- Une communication régulière et enrichie : d'un magazine annuel, nous sommes passés à trois publications par an, dont deux e-Magazines, sans compter nos newsletters mensuelles.
- 10 ans de pédagogie financière : en 2016, nous lançons avec « La Finance pour Tous » notre programme « Assurance-vie Facile par ANPERE », devenu une référence, complété par notre compte Instagram et la collection « Nouveau Regard » (5 ouvrages à ce jour).
- Mécène du Grand Prix de « La Finance pour Tous » depuis 2020, nous soutenons activement la diffusion de la culture financière auprès des jeunes.
- À votre écoute : grâce au panel « les @nperenautes », au podcast « Bien entendu ! », et à nos visio-conférences, qui rencontrent un succès croissant.
- Une présence digitale renforcée : sur anpere.fr et nos réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, YouTube, Instagram), nous partageons régulièrement des contenus pour vous informer et vous accompagner.

Et demain ? Les défis sont nombreux. L'intelligence artificielle transformera nos métiers et nos usages, tandis que la transition écologique exigera des investissements massifs et responsables. La France conserve un taux d'épargne élevé, utilisée en partie pour répondre aux besoins de financement de l'économie réelle. La vague démographique des

baby-boomers ouvre une période de transmission patrimoniale inédite alors que le vieillissement de la population augure une augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie représentant un véritable enjeu de société. Dans ce contexte, le besoin de pédagogie financière sera plus fort que jamais.

Mais au-delà des solutions techniques, c'est aussi une évolution des comportements qui s'impose.

Plus largement, prendre conscience de nos vulnérabilités – arrêt d'activité en cas de maladie, financement des études des enfants, baisse de revenus à la retraite, perte d'autonomie, droits de succession – doit nous permettre d'identifier les risques auxquels nous et nos proches sommes exposés. Certains peuvent être évités en adaptant nos comportements ; d'autres doivent être réduits. Deux leviers existent : limiter la fréquence du risque (prévention) et en limiter la gravité (protection, notamment par l'assurance).

Or, si nous concentrons nos efforts uniquement sur la protection, le coût de l'assurance pourrait augmenter fortement. La prévention devient donc essentielle afin de permettre à chacun de bénéficier de garanties adaptées à ses besoins grâce à la mutualisation des primes versées par l'ensemble des assurés.

La prévention est un enjeu majeur : prévention santé, prévention des risques, prévention climatique. Il en va de même pour la prévention financière. Anticiper plutôt que subir, préparer plutôt qu'improviser, transmettre plutôt que laisser au hasard : telle est la responsabilité collective qui nous attend.

Je suis certain que mon successeur restera fidèle à cet héritage et à notre mission, en continuant à vous accompagner avec exigence, innovation et pédagogie, pour transformer les incertitudes d'aujourd'hui en opportunités durables pour demain.

*Prenant le risque de la répétition,
il me reste à nouveau à vous remercier
pour votre soutien en étant certain
que mon successeur y trouvera
également le support indispensable
à l'accomplissement de sa mission,*

Jean Sébastien Antoniotti
Président d'ANPERE

¹ Enquête réalisée par l'Institut CSA pour la Banque de France, en 2023



© AdobeStock

Maintenant, chacune et chacun d'entre nous sait que les mécanismes microéconomiques et macroéconomiques sont intimement imbriqués.

Depuis plusieurs années, on assiste à un recours croissant à l'épargne individuelle s'accompagnant du transfert vers le citoyen du risque et de la responsabilité des choix relatifs aux décisions financières. La baisse des garanties collectives va obliger le citoyen à consacrer une partie croissante de son épargne pour couvrir sa protection sociale. Le recours à l'épargne individuelle est donc de plus en plus incontournable et doit s'inscrire dans le parcours de vie des Français.

Mais comment faire fructifier son épargne ? Le contexte actuel nécessite de mieux appréhender un monde de plus en plus bousculé. Et ce, d'autant plus qu'en matière de finance et d'épargne, les erreurs peuvent coûter cher et engendrer des situations parfois dramatiques comme le surendettement.

« Assurance-vie Facile par ANPERE », le programme de pédagogie financière d'ANPERE

ANPERE, association citoyenne, met en place, depuis 2016 en partenariat avec l'Institut pour l'Éducation Financière du Public, association d'intérêt général et le site lafinancepourtous.com, un programme d'éducation financière portant sur les concepts clés de la finance, de l'épargne et de l'assurance-vie.

Ce programme, baptisé « Assurance-vie Facile par ANPERE », vous accompagne dans la compréhension et la maîtrise des enjeux liés à la planification financière. Ce programme unique vous offre un contenu objectif et impartial grâce à notre partenariat avec « La Finance pour Tous » et vous aide à prendre les bonnes décisions pour anticiper l'avenir, quels que soient les aléas de la vie.

Chaque parcours thématique est conçu pour répondre à des besoins spécifiques et peut être exploré indépendamment. Vous pouvez choisir celui qui correspond le mieux à vos priorités ou les suivre tous pour une vision complète de la gestion financière :



➤ **Les fondamentaux de l'assurance-vie** : décryptez les concepts essentiels de l'assurance-vie et de la finance. Que vous soyez débutant ou initié, ce parcours vous permet de comprendre les notions clés, comme les marchés financiers, la solvabilité des assureurs ou encore le fonctionnement des contrats d'assurance-vie.



➤ **Se constituer une épargne** : savoir épargner à chaque étape de sa vie est un art. Découvrez comment gérer vos finances, construire un portefeuille solide et responsable, et investir dans des supports adaptés, comme les fonds euro croissance ou l'économie réelle.



➤ **Se protéger ainsi que ses proches** : la vie est pleine d'imprévus, et s'y préparer est indispensable. Ce parcours vous guide pour identifier vos besoins, lever les freins psychologiques et prendre conscience des solutions permettant de sécuriser votre avenir et celui de vos proches.



➤ **Préparer sa retraite** : une retraite sereine se prépare dès aujourd'hui. Ce parcours vous propose des outils pour anticiper vos besoins financiers, investir efficacement et garantir un avenir stable pour vous et vos proches. Prenez en main cette étape cruciale de votre vie avec des stratégies adaptées à votre situation.



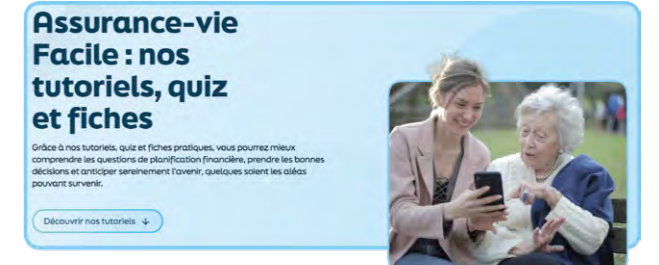
L'éducation financière s'ouvre à tous, sur Instagram

Parce qu'aujourd'hui, apprendre à gérer son épargne, sa retraite ou sa prévoyance doit être simple, clair et accessible au plus grand nombre, ANPERE poursuit sa mission pédagogique en étendant son programme « Assurance-vie Facile par ANPERE » à un nouveau terrain : Instagram.

Avec notre compte **@assurance_vie_facile**, nous faisons le choix d'aller là où se trouvent aujourd'hui les usages, sur le mobile, dans un format court, dynamique et facile à consulter, avec un objectif clair : rendre l'éducation financière plus accessible, plus visible, plus vivante, partout et à tout moment.

Sur ce compte, vous trouverez des vidéos verticales, courtes, claires et dynamiques pour comprendre en quelques minutes les bases de l'épargne, de la prévoyance, ou encore de l'assurance-vie regroupées en trois types de contenus complémentaires :

- ➊ **Des vidéos pour mieux connaître ANPERE** : nos équipes vous présentent les outils, services et actions de l'association : Assemblées Générales, podcast « Bien entendu ! », collection « Nouveau Regard », visioconférences...
- ➋ **Des vidéos pour appréhender plus aisément les grands sujets financiers** tels que l'épargne, la retraite, la prévoyance, la dépendance... Nos experts expliquent, vulgarisent et décryptent afin de rendre ces sujets plus accessibles et plus concrets pour chacun.
- ➌ **Des extraits de nos tutos vidéo** : tirés du programme « Assurance-vie Facile par ANPERE », ces vidéos présentent un aperçu rapide qui renvoie vers le site pour approfondir les notions abordées au rythme de chacun.



Une nouvelle façon d'apprendre, plus en phase avec les usages quotidiens, à consulter facilement sur son smartphone.

Avec « Assurance-vie Facile par ANPERE », vous disposez d'un véritable compagnon de route pédagogique, à la fois sur notre site et désormais dans votre poche, pour avancer sereinement dans la gestion de votre avenir financier.

Ainsi informés, vous serez mieux à même de comprendre les recommandations personnalisées qui vous seront proposées et de choisir la solution correspondant à vos exigences et à vos besoins.



En partenariat avec



Retrouvez l'intégralité du programme « Assurance-vie Facile par ANPERE » sur le site anpere.fr



MESSAGE DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

**LA PRÉVENTION FINANCIÈRE,
CLÉ DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE**

Alors que la précarité économique touche de nombreux Français, que les dossiers de surendettement ont augmenté de près de 10 % en 2025, que les arnaques et escroqueries, dopées par la technologie et l'intelligence artificielle explosent, une question s'impose : comment sécuriser son avenir et construire une autonomie financière solide ? La réponse : à l'aide de la **prévention financière**, qui regroupe un ensemble de pratiques trop souvent négligées, mais essentielles pour se prémunir contre les risques, et renforcer sa propre indépendance financière.

La prévention financière : un rempart contre les aléas de la vie

Si la constitution d'une épargne de précaution reste de loin la motivation principale d'épargner, il s'avère que celle-ci est souvent insuffisante pour faire face à une dépense imprévue importante. Pourtant, les risques ne manquent pas : chômage, pannes, maladie, accident ou encore escroqueries de plus en plus sophistiquées. Les fraudeurs utilisent désormais des deep-fakes¹ et des robots conversationnels pour piéger les épargnants.

La prévention financière ne se limite pas à éviter les dettes ou les pièges, mais vise aussi à favoriser l'inclusion sociale et à construire une autonomie durable.

C'est l'art d'anticiper. Elle permet de limiter les risques (accident, maladie, escroqueries...) et de sécuriser son avenir. Mais elle va plus loin : elle ouvre la porte à l'indépendance financière, cette capacité à vivre en fonction de ses besoins et aspirations.

Comment y parvenir ? En combinant un budget rigoureux, une épargne de précaution, une meilleure connaissance des outils financiers, et une réflexion sur ses projets de vie.

Pour avoir toutes les cartes en main, il est indispensable d'acquérir et d'actualiser ses connaissances en recourant à la pédagogie financière tout au long de la vie.

La finance n'est pas qu'une question de chiffres : c'est aussi une question de sens, de valeurs, de curiosité et de liberté.

L'indépendance financière : un objectif accessible

L'indépendance financière, c'est la capacité à maîtriser pleinement ses finances et à vivre en fonction de ses besoins et aspirations, sans dépendre d'un tiers. Elle permet de maintenir sa qualité de vie à court, moyen et long terme en ayant la meilleure performance financière possible. Elle permet aussi d'atteindre et de vivre sa retraite dans de meilleures conditions.

Atteindre l'indépendance financière et améliorer sa qualité de vie ne sont pas le fruit du hasard mais le résultat d'une stratégie consciente et structurée.

La planification financière est le processus qui permet de transformer ses ressources en instruments de liberté, et non en source de stress, en optimisant sa situation financière et son patrimoine pour atteindre l'indépendance financière et concrétiser ses projets. Accéder à l'indépendance financière peut demander de surmonter certains défis, mais chaque étape est une opportunité d'apprendre et de progresser.

Suivre les quatre phases clés suivantes vous permettra d'atteindre le meilleur équilibre possible entre qualité de vie et indépendance financière :

- 1 **L'analyse de la situation** (où en suis-je ?). Cette étape a pour objectif d'étudier la situation de la personne afin de bien comprendre tous les éléments qui en font partie. La complexité de cette démarche consiste à mettre en évidence les forces et les faiblesses de la situation financière. C'est aussi un moyen de sensibiliser aux objectifs à court, moyen et long terme.
 - Je fais le point sur ma situation personnelle (revenus, charges, crédits en cours et charge de remboursement).
 - Je fais le point sur mon patrimoine immobilier, mobilier et financier (investissements, livrets, PEA, assurances-vie...).
 - J'élabore un budget en reprenant, chaque mois, l'ensemble de mes revenus et toutes les dépenses mensuelles en distinguant les dépenses fixes, les dépenses courantes et les dépenses occasionnelles.
- 2 **La détermination des objectifs individuels, familiaux et professionnels** (où voulons-nous aller ?). À cette étape il convient d'établir des priorités et dessiner l'avenir désiré.
 - Je me constitue prioritairement une épargne de précaution pour faire face aux aléas de la vie (accident, séparation...) et aux dépenses imprévues (réparations, travaux de rénovation...). Cette enveloppe peut représenter jusqu'à 6 mois de revenus et doit être facilement et rapidement disponible.
 - Je me renseigne sur le niveau de ma future retraite afin de prendre conscience du montant que j'aurai réellement pour vivre, sans tenir compte de la retraite de mon conjoint.
 - J'élargis ma réflexion en définissant des projets à court terme (moins d'un an), à moyen terme (entre 2 et 5 ans) et à long terme (supérieurs à 5 ans).

- 3 **Le choix des moyens d'action** (comment y arriver ?). À ce stade, il est important de se faire accompagner afin de définir un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés (déterminer les montants d'assurance vie requis et choisir les bonnes garanties pour couvrir les risques d'invalidité, de décès ou de dépendance, estimer les montants à investir, établir un portefeuille de placements respectant la personnalité de chacun et ses objectifs, choisir les produits financiers adaptés, préparer sa transmission).
- 4 **Le contrôle de la gestion** (qu'ai-je accompli ?). Évaluer sa gestion de manière proactive régulièrement est primordial en analysant l'efficacité des actions mises en place afin d'évaluer si les objectifs ont été atteints et y apporter, le cas échéant, des ajustements.

Ce processus dynamique et continu, une fois enclenché, réduit l'incertitude face à l'avenir financier.

L'indépendance financière, un projet à portée de main

La prévention financière n'est pas une contrainte, mais un levier de liberté. En agissant dès aujourd'hui – budget, épargne, pédagogie, investissements responsables –, vous réduisez les risques, sécurisez votre avenir, et construisez une indépendance alignée avec vos valeurs.

L'indépendance financière, ce n'est pas devenir riche, c'est ne plus avoir peur de demain.

Hervé Raquin
Délégué Général

1. Contenu vidéo ou audio modifié ou créé grâce à l'intelligence artificielle, rendant des fausses informations profondément crédibles.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

FAITS MARQUANTS

L'année 2025 restera marquée par la persistance des tensions géopolitiques, les incertitudes économiques et l'instabilité politique.

Dès avril, l'annonce par Donald Trump de droits de douane universels a provoqué des secousses immédiates sur les marchés financiers, instaurant un climat d'incertitude profonde. Cette annonce, telle une remise en question des bénéfices du libre-échange, a cristallisé les débats autour de l'accord avec le Mercosur.

Le risque géopolitique et sécuritaire demeure parmi les plus importantes préoccupations des Français avec les risques économiques et financiers, ainsi que les enjeux protectionnistes et commerciaux.

Alors que l'inflation a ralenti en France en 2025 sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, l'aggravation de la situation budgétaire française inquiète.

Les taux d'intérêt, après avoir connu une légère baisse en début d'année, se sont redressés en fin d'année pour terminer 2025 en légère hausse. Concernant les marchés actions, le CAC 40 a progressé d'environ 10 % en 2025.

Prudents, les Françaises et les Français ont fortement épargné en 2025 atteignant des taux records depuis 4 ans.

Dans ce contexte, votre association, dont la vocation est de veiller à la représentation de vos intérêts, s'est appliquée à jouer pleinement son rôle : être à votre écoute et toujours mieux répondre à vos attentes.

La Collection « Nouveau Regard », décryptage et prévention

ANPERE propose une collection d'ouvrages baptisée « Nouveau Regard » qui apportent une approche originale sur les thèmes abordés afin de faciliter la compréhension de phénomènes souvent complexes. Trois ouvrages ont fait l'objet d'une mise en jour en 2025 : le « Nouveau Regard sur l'Épargne », le « Nouveau Regard sur la Transmission » et le « Nouveau Regard sur la Protection des Indépendants ».

Par ailleurs, la collection s'est enrichie d'un nouvel opus intitulé « **Nouveau Regard sur la Famille et l'Argent** » qui explore les situations du quotidien où finances et relations familiales s'entremêlent et rappelle pourquoi l'indépendance financière est importante à tous les âges de la vie.

« Assurance-vie Facile par ANPERE », le programme de pédagogie financière d'ANPERE

ANPERE vous accompagne dans la compréhension et la maîtrise des enjeux liés à la planification financière. Mettant à votre disposition des tutoriels vidéo, des quiz et des fiches pratiques, ce programme vous offre un contenu objectif et impartial grâce à notre partenariat avec une association d'intérêt général indépendante

« La Finance pour Tous », acteur majeur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière en France.

Le programme « Assurance-vie Facile par ANPERE » est organisé en quatre parcours thématiques pour progresser à votre rythme. Chaque parcours est conçu pour répondre à des besoins spécifiques et peut être exploré indépendamment.



Vous pouvez retrouver l'espace « Assurance-vie Facile par ANPERE » sur le site anpere.fr et sur Instagram

ANPERE est mécène du Grand Prix de « la Finance pour Tous » destiné aux étudiantes et étudiants qui récompense les meilleures productions pédagogiques sur un thème économique ou financier. En 2025, pour la 11^e édition, la thématique était : « Quelles dépenses publiques pour préserver les générations futures ? ». Un prix spécial a été décerné par ANPERE.

Des visioconférences pour vous accompagner dans votre quotidien

Notre association a organisé deux visioconférences en 2025 : la première sur le thème « **Site anpere.fr - Suivez le guide** » et la seconde sur le thème de l'IA : « **L'intelligence artificielle : avantages et inconvénients** » en partenariat avec « Granny Geek ». Ces conférences interactives ont pour objet de vous sensibiliser à des problématiques que vous rencontrez dans votre quotidien et vous donner des clés pour vous aider à adopter les bons gestes et comportements.



Une communication régulière

En 2025, nous avons franchi une nouvelle étape en vous proposant une version 100 % numérique du **Magazine « ANPERE...et vous »**. Vous pouvez désormais toujours consulter votre magazine sous son format pdf mais nous mettons à votre disposition une version digitale interactive grâce à laquelle vous pouvez faire défiler les textes, cliquer sur des onglets, accéder à des contenus supplémentaires pour une expérience de lecture fluide, enrichie et disponible à tout moment.

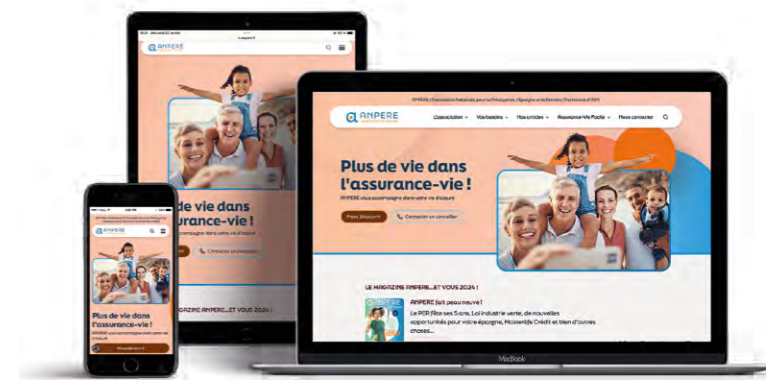
Notre **newsletter** mensuelle complète ce dispositif de communication numérique.

Tout au long de l'année, vous avez pu retrouver les épisodes du **podcast d'ANPERE « Bien entendu ! »**, qui aborde les thèmes importants comme le handicap, l'accompagnement d'un proche, la préparation de la retraite... En 2025, trois épisodes ont été mis en ligne : « Entreprendre, une évolution professionnelle à considérer », « Activité Physique Adaptée (APA) et Sport Santé, comment en profiter ? » et « Le notaire, un allié de choix pour se préparer aux aléas de la vie ».

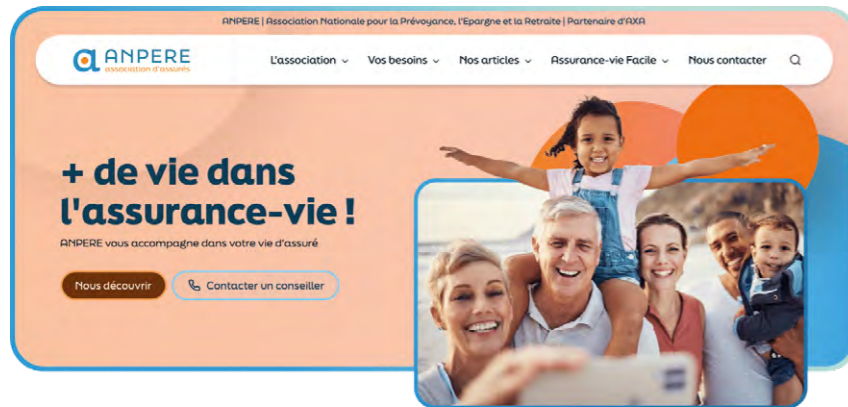
Nous avons également renforcé notre présence sur les **réseaux sociaux**, que ce soit sur Facebook, LinkedIn et Youtube et désormais également sur Instagram avec notre compte « Assurance-vie Facile par ANPERE ».

Le site Internet anpere.fr

Le site **anpere.fr** propose une interface claire et une navigation simplifiée. Pensé pour être la vitrine numérique, il est un élément important de notre engagement : vous accompagner au quotidien et faciliter l'accès aux informations essentielles.



Vous pouvez retrouver les ouvrages de la collection « Nouveau Regard » sur le site anpere.fr, dans le menu « Nos articles », rubrique « Nos publications »



Le site arbore notre identité visuelle qui incarne nos valeurs d'innovation et de clarté.

En plus du nouvel espace « Assurance-vie Facile par ANPERE », la page « Vos besoins » est conçu pour répondre à vos attentes en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance. Structuré en six rubriques, cet espace couvre les grandes étapes de votre vie et propose des informations pratiques et pédagogiques :

- **Me protéger ainsi que mes proches** : anticiper les imprévus pour garantir votre sécurité et celle de vos proches,
- **Me constituer une épargne** : adopter des stratégies adaptées à chaque étape de la vie,
- **Préparer ma retraite** : construire un avenir serein grâce à des informations avisées,
- **Anticiper la dépendance** : préserver sa qualité de vie en cas de perte d'autonomie,
- **Me préparer à mon rôle d'aidant** : cet espace entièrement revu vous permet d'appréhender votre rôle d'aidant sereinement et d'offrir le meilleur soutien à vos proches tout en maintenant votre équilibre,
- **Prendre soin de moi et de ma santé** : pour un bien-être durable.

SON ORGANISATION

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est un rendez-vous important qui est, pour chacun d'entre vous, l'occasion de prendre part à la vie de votre association.

Cette année, **elle se réunira à Strasbourg le 16 juin 2026**. Tout est mis en œuvre pour faciliter votre participation et améliorer votre représentativité ; vous pouvez assister à l'Assemblée Générale, ou vous exprimer soit par voie électronique soit en retournant le bulletin-réponse à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation.



Une information complète est mise à votre disposition préalablement à l'Assemblée Générale ; le Rapport d'Activité regroupe, dans un document unique, toute l'information nécessaire pour prendre part en toute connaissance de cause aux décisions importantes de la vie de l'association. Il est disponible sur le site de vote sécurisé ou sur simple demande.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres dont les compétences et les expériences sont variées et complémentaires.

Les mandats de MM. Jean Sébastien Antoniotti et Pierre Chasseguet arrivent à terme et ne peuvent être renouvelés. L'ensemble des membres du conseil remercie chaleureusement MM. Antoniotti et Chasseguet pour leur engagement tout au long des années durant lesquelles ils n'ont eu de cesse de s'impliquer activement dans la vie de l'association.

Le Conseil d'Administration propose d'élire MM. Philippe Cousin et Philippe Rifaux aux postes d'administrateur pour une durée de deux ans.

Par ailleurs, suite aux démissions de Mmes Estelle Guyon Abinal, Astrid Vroman et de M. Emmanuel de la Jonquière de leur poste d'administrateur, le Conseil d'Administration propose de ratifier les cooptations de Mmes Aurélie Haynes, Nathalie Aubonnet et de M. Nicolas Magnier comme membres du conseil.

Aucune autre modification n'est apportée à la composition du Conseil d'Administration.

Les comités spécialisés

Le Comité de gestion paritaire des contrats

Ce comité est composé, de manière paritaire, de représentants de l'association et de l'assureur. Il contribue à l'élaboration et à l'évolution des contrats, en tenant compte de l'environnement économique, juridique et fiscal, afin de faire bénéficier le plus grand nombre d'entre vous des dernières nouveautés en termes de supports d'investissement et de garanties.

C'est l'instance qui structure l'activité principale de l'association. En effet, en plus du Conseil d'Administration, il assure la représentation des intérêts de l'ensemble des adhérents quant à la bonne gestion des contrats et à l'application des engagements pris vis-à-vis d'eux.

Le Comité de gestion paritaire des contrats, sous l'impulsion de sa présidente, Mme Geneviève Béraud-Gravillon, a confirmé son rôle de représentation des intérêts collectifs des adhérents.

Les travaux du comité ont donné lieu à des échanges enrichissants dans un esprit de dialogue constructif entre l'association ANPERE et l'assureur AXA dans un cadre formalisé. Les travaux du comité ne se limitant pas aux réunions, de nombreux échanges ont lieu entre ANPERE et AXA tout au long de l'année.

Le Comité de gestion paritaire des contrats joue pleinement son rôle de force de proposition et de garant de la qualité des contrats souscrits.

Les comités consultatifs

Ces comités assistent le Bureau et le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de leurs missions avec un maximum d'efficacité et de clairvoyance. Composés de membres du Conseil d'Administration ayant souhaité s'impliquer activement dans la vie de l'Association, ces comités sont des atouts importants pour le bon fonctionnement de votre Association.

- Le comité consultatif Développement contribue activement au déploiement d'outils de communication, notamment du magazine, des newsletters, du site Internet et à la mise en place de partenariats et de services réservés aux adhérents.
- Le comité consultatif Juridique et Fiscal traite des sujets d'actualité et apporte l'expertise nécessaire au bon accomplissement des missions du Conseil d'Administration et du Bureau.

Les administrateurs sont activement impliqués dans les comités spécialisés, le Bureau et le Conseil d'Administration. Au titre de 2025, le montant global des indemnités allouées par l'association s'élève à 46 519 €. Il est réparti sur l'ensemble des administrateurs.

Conformément à l'article R.141-9 du code des assurances, l'Assemblée Générale est informée qu'aucune rémunération liée aux montants des cotisations ou à l'encours des contrats souscrits par l'association n'a été versée par l'entreprise d'assurance aux administrateurs.



Vous pouvez retrouver les présentations de Mmes Aubonnet et Haynes ainsi que de MM. Cousin, Magnier et Rifaux en p. 33 et 34 du présent document.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES CONTRATS D'ASSURANCE DE GROUPE SOUSCRITS PAR ANPERE

Votre association a pour vocation de vous accompagner dans vos projets, en souscrivant de nouveaux contrats et en améliorant les contrats existants. Cette année encore, ANPERE a pleinement joué son rôle.

Bilan des adhésions nouvelles aux contrats souscrits par l'association

Dans un contexte singulier, les contrats souscrits par l'association ont enregistré près de **95 000** adhésions nouvelles en 2025.

Les contrats d'assurance-vie à versements libres **Excelium, Arpèges et Privilège** ont enregistré **47 867** adhésions nouvelles.

Les contrats de prévoyance (**Avizen, Entour'Age, Essen'Ciel, MasterLife**) ont enregistré près de **47 000** adhésions nouvelles en 2025.

Le contrat **Essen'Ciel**, destiné à l'organisation et au financement des obsèques, et le contrat **Entour'Age**, dédié à la perte d'autonomie, ont recueilli plus de **25 000** nouvelles adhésions traduisant ainsi la préoccupation des Français concernant le grand âge et la fin de vie.

LES ÉVOLUTIONS DE CONTRATS

La vocation de votre association est de représenter l'intérêt de l'ensemble des adhérents auprès de l'assureur et d'adapter les contrats au contexte économique, financier et réglementaire.

Les évolutions soumises à l'accord de l'Assemblée Générale

➤ Essen'Ciel

S'agissant de la résolution n°3, il vous est proposé de faire bénéficier à l'ensemble des adhésions au contrat Essen'Ciel de la nouvelle gamme de services applicable aux adhésions nouvelles depuis le 16 avril 2025 (réseaux AGA et A2P) ou le 14 mai 2025 (réseau AEP), à savoir :

<p>Pour l'adhérent dès l'adhésion</p>	<p>Informations et conseils sur la préparation des obsèques</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conseils sur les démarches : obsèques civiles ou religieuses, crémation, don du corps... ● Information sur les réglementations en vigueur : cimetières, concessions, transport, chambres funéraires... <p>Informations juridiques et fiscales</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'héritage et la succession : sur les héritiers, les testaments, les coûts de l'héritage, la transmission des biens... ● L'information juridique et fiscale : sur la vente de biens, les plus-values, les transferts de fonds...
<p>Pour les proches au moment venu</p>	<p>En cas de décès à plus de 30 km du domicile, organisation et prise en charge du rapatriement jusqu'à 3 600 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Du défunt jusqu'au lieu d'inhumation en France. Incluant, les frais de traitement post mortem, de mise en bière et d'aménagement nécessaire au transport. ● Les frais de transports sont pris en charge pour la présence d'un proche et le retour des proches voyageant avec lui si nécessaire. <p>Un choix parmi des services en fonction des besoins, jusqu'à 750 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aide-ménagère au domicile du défunt : pour accomplir les tâches de nettoyage et de rangement. ● Garde des enfants : si personne ne peut assurer la garde des enfants ou petits-enfants de moins de 15 ans. ● Garde des animaux domestiques : si les animaux domestiques ne peuvent bénéficier de leur garde habituelle.
<p>Et dans la durée...</p>	<p>Mise en relation avec un psychologue spécialisé dans le deuil. Les honoraires sont pris en charge jusqu'à 480 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Jusqu'à 6 rendez-vous téléphoniques ou en cabinet avec un psychologue clinicien, pendant 12 mois suivant le décès, dans la limite de 80 € par séance. <p>Mise en place de services utiles pour les démarches.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une plateforme digitale est mise à disposition pour préparer les démarches, pendant 1 an : cette plateforme permet de prendre connaissance des démarches à réaliser et de préparer tous les dossiers. Elle permet de générer des lettres rédigées, centraliser les justificatifs à fournir et envoyer les courriers aux organismes. ● En cas de besoin, le choix d'un accompagnement social : 3 évaluations par téléphone par un(e) Assistant(e) Social(e) qui aidera à organiser les démarches auprès des organismes appropriés. ● Et pour les formalités les plus urgentes nous mettons en place un taxi, jusqu'à 160 € : nous prenons en charge les déplacements dans un rayon de 50 km, pour les personnes seules.

Cette évolution s'appliquerait à compter du 1^{er} octobre 2026 aux adhésions antérieures au 16 avril 2025 (réseaux AGA et A2P) ou au 14 mai 2025 (réseau AEP).

Les évolutions de contrats approuvées par le Conseil d'Administration

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'Administration pour la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'association, hors modification portant sur les dispositions essentielles des contrats, les évolutions suivantes ont été apportées aux contrats souscrits par votre association auprès d'AXA France Vie et AXA Assurances Vie Mutuelle.

Les évolutions des contrats Épargne :

➤ Évolution apportée au contrat Arpèges Périmètre : adhésions nouvelles au contrat Arpèges

Le Conseil d'Administration a validé les modifications suivantes apportées aux conditions générales du contrat Arpèges afin de préciser les fonctionnalités offertes en cas d'adhésion à ce produit totalement en ligne via l'Espace client (parcours "Mon e-Épargne" disponible prochainement) :

Les paragraphes suivants ont été intégrés :

« ANNEXE - ADHESION EN LIGNE

Si vous adhérez au contrat Arpèges totalement en ligne via l'Espace client, un seul type de gestion vous sera proposé :

- soit la gestion personnelle investie en totalité sur le support en euros ;
- soit l'une des conventions de gestion de la gamme Horizon Actions (sans supports en répartition libre associés à une convention).

Pour les conventions de la gamme Horizon Actions investies pour partie sur le fonds Croissance, la durée de la garantie de ce fonds est de 10 ans et vous ne pourrez pas opter pour sa prorogation lors de l'adhésion en ligne.

Par dérogation à l'article 6 de la présente Notice, le montant maximal de votre versement initial est de 5 000 €. Par ailleurs, vous pouvez mettre en place des versements programmés, à périodicité mensuelle uniquement et d'un montant annuel maximal de 1 200 €.

La garantie décès plancher et la garantie décès accidentel s'appliquent dans les mêmes conditions qu'une adhésion réalisée par l'intermédiaire de votre agent général (article 5.2.1 de la présente Notice).

Par la suite, en cours de vie du contrat, vous pourrez réaliser certaines opérations en ligne via l'espace client en fonction des fonctionnalités disponibles telles que des opérations de versement complémentaire et de rachat partiel. Pour toute autre opération ou pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des options et garanties proposées par votre contrat et décrites dans la présente Notice, vous devez faire appel à votre agent général. »

Alors que dans le cadre du contrat Arpèges, l'adhérent signe un seul et même document (contenant le bulletin d'adhésion et le certificat d'adhésion), dans le cadre d'une adhésion via le parcours « Mon e-Épargne », le certificat d'adhésion (représentant le contrat) sera émis après analyse de l'affaire par le siège d'AXA.

Cette précision a été intégrée aux Conditions Générales d'Arpèges :

« 3.3. Les documents contractuels

Votre adhésion est constituée :

- de la présente Notice reprenant les Conditions générales du contrat Arpèges souscrit par ANPERE auprès d'AXA, qui précise nos droits et nos obligations réciproques ;
- du Recueil des Documents d'Informations Clés (DIC) des supports d'investissement en UC proposés dans le contrat Arpèges et listés à l'article 7.1 et de l'annexe reprenant les performances et les frais des différents supports en unités de compte ;
- du Bulletin d'adhésion, qui recueille vos informations personnalisées afin de permettre l'adhésion et formalise vos engagements ;
- du Certificat d'adhésion, qui complète le bulletin d'adhésion et la Notice et précise les caractéristiques et garanties de votre adhésion au contrat. Dans le cas d'une adhésion par l'intermédiaire de l'agent général, le bulletin d'adhésion vaut certificat d'adhésion ;
- des avenants qui vous sont adressés lors de toute modification (rachat partiel, versement complémentaire...) apportée à votre adhésion. Tout litige relatif à l'application du contrat relève de la seule compétence des tribunaux français. »

➤ **Nouvelle gestion sous mandat**

Périmètre : Arpèges, Excelium, Privilège, adhésions nouvelles et adhésions en cours

Une nouvelle gestion sous mandat dénommée « Gestion Allocation Patrimoniale » sera ajoutée à la gamme des solutions de gestion financière disponibles au sein des contrats ci-dessus. Elle consistera en une gestion sous mandat déclinée autour de quatre profils de risque (Prudent, Equilibre, Dynamique, Offensif) lesquels seront ventilés entre respectivement :

- Prudent : 55% Eurocroissance et 45% unités de compte
- Équilibré : 45% Eurocroissance et 55% unités de compte
- Dynamique : 30% Eurocroissance et 30% unités de compte
- Offensif : 100% unités de compte

Pour ces profils, la poche en unités de compte sera constituée de :

- Une enveloppe / allocation de supports de Taux : AXA WF ACT Dynamic Green Bonds (LU2396642295), Taux Court (FR001400PJG5) et AXA WF Euro Credit Total Return (LU1164219682)
- Une enveloppe / allocation de supports Alternatifs dits « actifs réels » : AXA Avenir Infrastructure (FR001400OXX4), AXA Financement Entreprises (FR001400RYB1), AXA Avenir Entrepreneurs (FR001400P025).
- Une enveloppe / allocation de supports Actions dont :

- 5 fonds indiciels ou ETF :
 - Actions Zone Euro : BNP PARIBAS EASY EURO STOXX 50 UCITS ETF (FR0012739431)
 - Actions Zone Europe : iShares Europe Equity Index Fund (LU) A2 EUR CAP (LU0836512706)
 - Actions USA : BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF (FR0011550185)
 - Actions Monde : iShares World Equity Index (LU) A2 EUR (LU2504564761)
 - Actions France : Amundi CAC 40 ETF Acc (FR0013380607)

- une allocation Alpha Gestion active : supports actions Monde d'une part et actions Europe d'autre part sélectionnés au travers de fonds de mandat ou fonds ouverts auprès de gérants de premier plan.

Cette offre ne sera pas « ESG » au sein défini par l'ACPR dans sa recommandation de 2022.

Elle ne sera pas non plus couverte de manière systématique contre le risque de devise.

Grands principes de gestion de la « Gestion Allocation Patrimoniale » :

- Cette offre constitue un mandat au sens contractuel => des frais de mandat de 0,25% des encours gérés s'appliquent.
- Cette offre s'articule autour de 12 à 20 supports, assurant ainsi flexibilité et diversification. L'allocation stratégique (par classes d'actifs, géographies) sera révisable périodiquement à la main d'AXA France.
- Modification des pondérations sans information a priori. Modification éventuelle des supports avec l'accord de l'association et information des adhérents a posteriori par tous moyens.
- Le Rebalancement des pondérations entre supports sera exercable jusque 12 fois / an (exception faite des « actifs réels : jusque 2 fois / an).
- Une Sécurisation des plus-values sera réalisable 2 fois / an.

➤ **Évolution de l'option « Sécurisation des performances » présente sur le contrat Excelium**

Périmètre : adhésions nouvelles au contrat Excelium à compter du 1^{er} janvier 2026

La date de référence à partir de laquelle est calculée la performance déclenchant l'option « Sécurisation des performances » a été modifiée et correspond désormais à la date de valeur du versement initial.

➤ **Ajout du support « BNPP Funds Europe Strategic Autonomy » ISIN : LU3051940263**

Périmètre : Arpèges, Excelium, Expantiel, Odysiel, Optial 1/2/3/Reinvest, Privilège, adhésions nouvelles et adhésions en cours,

Dans le contexte des tensions géopolitiques internationales et du nouveau positionnement américain dans les alliances, l'autonomie stratégique européenne est redevenue clé.

Dans ce contexte et pour contribuer à l'effort national et européen visant à orienter une partie accrue des investissements vers le secteur de la Défense, nous avons décidé, fin 2025, de mettre à la disposition des adhérents aux principaux contrats souscrits par ANPERE un fonds actif multisectoriel (dont la Défense) fléchant les investissements vers l'autonomie stratégique européenne autour de cinq thématiques : (i) Défense, (ii) Autonomie des Ressources, (iii) Sécurité alimentaire et sanitaire, (iv) Infrastructures et résilience industrielle et (v) Cybersécurité et résilience Technologique.

Ce fonds, baptisé « BNPP Funds Europe Strategic Autonomy » est un fonds 100% Actions, classé article 8 au sens de la réglementation SFDR, c'est-à-dire qu'il intègre les critères ESG dans sa démarche d'investissement sans poursuivre directement un objectif d'investissement durable. Ce fonds sera désormais disponible en gestion personnelle et en tant que support spécifique à côté d'une gestion pilotée ou d'une convention.

➤ **Évolution de la gamme de supports d'investissement en gestion pilotée Perspectiv'ESG**

Périmètre concerné : Arpèges, Excelium, Expantiel, Odysiel, Optial 1/2/3/Reinvest, Privilège et Sélection Orientations (adhésions nouvelles et adhésions en cours)

Afin de toujours mieux positionner les contrats disposant de la gestion pilotée Perspectiv'ESG,

de nouveaux supports d'investissement sont venus élargir la gamme UC disponible.

➤ **Ajout de supports d'investissement en gestion personnelle**

Périmètre : Arpèges, Excelium, Expantiel, Odysiel, Optial 1/2/3/Reinvest, Privilège et Sélection Orientations (adhésions nouvelles et adhésions en cours)

Afin de permettre aux adhérents qui souhaitent investir directement sur l'Or, le Certificat 100% Or (ISIN : FRBNPP10GLD8) est désormais disponible en gestion personnelle et en tant que support spécifique à côté d'une gestion pilotée ou d'une convention.

Parallèlement, de nouveaux supports d'investissements, dont 2 nouveaux supports indiciels, sont venus renforcer la gamme financière en gestion personnelle (Voir tableau page 18).

Déréférencement du fonds Alken Small Caps ISIN : LU300834669

Le déréférencement du fonds Alken Small Caps Europe (LU0300834669) a été rendu nécessaire par la mise en place par la société de gestion de commission de souscription de 3% pour tout nouvel investissement sur le fonds. Les avoirs déjà investis sur le fonds ne sont pas impactés.

La gamme financière disponible en gestion personnelle compte désormais 98 supports d'investissement couvrant toutes les classes d'actif.

Ajout de supports d'investissement en unités de compte en gestion pilotée Perspectiv'ESG :

Code ISIN	Société de gestion	Nom du support	Catégorie	Encours (m€)	Perf YTD*	Perf 1an*	Perf 3ans ann*	Perf 5ans ann*	Date de création	SFDR	SRI	Frais courant
FR0000982761	AXA Investment Managers	AXA Euro Valeurs Responsables	Actions Zone Euro	566	16,50%	13,80%	18,90%	10,90%	18/03/2002	Art 8	4	1,48%
FR0010149302	Carmignac Gestion	Carmignac Emergents A EUR Acc	Actions Pays Emergents	978	17,30%	10,70%	11,20%	3,70%	03/02/1997	Art 9	4	1,85%
LU1280195881	AXA Investment Managers	AXA WF ACT Green Bonds A Cap	Obligations Monde Diversifiées	145	2,10%	2,30%	4,60%	-2,50%	01/06/2018	Art 9	3	0,94%
FR0014002ZP5	AXA Investment Managers	AXA Court Terme B Cap EUR	Monétaire euro	4 690	1,90%	2,60%	3,20%	1,70%	30/03/1984	Art 8	1	0,13%

Q1 Q2 Q3 * Performances arrêtées au 30 septembre 2025

Ajout de supports d'investissement en gestion personnelle :

Code ISIN	Société de gestion	Nom du support	Catégorie	Encours (m€)	Perf YTD*	Perf 1an*	Perf 3ans ann*	Perf 5ans ann*	Date de création	SFDR	SRI	Frais courant
LU1694789451	DNCA Finance	DNCA Invest Alpha Bonds A EUR	Obligations Monde Absolute Return	20 383	3,70%	4,20%	5,10%	4,90%	14/12/2017	Art 8	2	1,30%
FR0013306727	Lazard Frères Gestion	Lazard Capital Fi SRI RVC EUR	Obligations subordonnées	2 261	5,50%	9,90%	8,50%	5,10%	16/03/2018	Art 8	3	1,80%
LU1529808336	JPMorgan Asset Management	JPM Europe Sustainable Equity A (acc)EUR	Actions Europe Large-Cap Blend	1 392	11,00%	5,10%	12,20%	10,80%	15/12/2016	Art 8	4	1,70%
FR0013230059	LBP AM	Tocqueville Value Euro ISR R	Actions Eurozone	1 559	22,40%	20,10%	20,00%	14,90%	16/02/2017	Art 8	5	1,50%
LU0093502762	BlackRock SA	BGF Euro-Markets A2	Actions Eurozone Large-Cap	1 540	9,50%	9,70%	13,90%	10,00%	04/01/1999	Art 8	4	1,80%
LU0329204894	JPMorgan Asset Management	JPM Japan Strategic Value A (acc) EUR	Actions Japan	552	10,00%	13,70%	14,50%	13,70%	30/11/2007	Art 8	4	1,80%
FR0010077321	BNP Paribas Asset Management	BNP Paribas Finance Europe Classic	Actions Thématiques Services financiers	103	35,90%	39,30%	32,00%	23,80%	20/03/2002	Art 8	5	1,50%
LU0255977455	Pictet Asset Management	Pictet - Biotech P EUR	Actions Thématiques Bio Technologie	1 214	-2,00%	-7,10%	2,60%	2,20%	14/06/2006	Art 9	5	2,00%
LU1919842267	ODDO BHF Asset Management SAS	ODDO BHF Artificial Intllgnc CR-EUR	Actions Thématiques Intelligence Artificielle	769	-0,30%	11,50%	14,60%	10,40%	14/01/2019	Art 9	5	1,70%
LU1295552621	Capital Management Company	Capital Group New Pers (LUX) Bh-EUR	Actions Internationales	15 700	8,40%	11,20%	13,30%	7,90%	30/10/2015	Art 8	4	1,60%
FR0010174144	BDL Capital Management	BDL Rempart C	Performance Absolue (Long/ Short Equity)	1 196	17,00%	9,20%	9,80%	12,60%	07/09/2005	Art 8	3	2,30%
LU1953137764	BNP Paribas Asset Management	BNPP E MSCI EMU SRI PAB Track Cl Cap	Actions Zone Euro	99	12,10%	8,80%	15,20%	9,60%	27/09/2019	Art 8	4	0,65%
LU2607530610	BNP Paribas Asset Management	BNPP E MSCI Emerging Min TE	Actions Pays Emergents	66	12,80%	10,80%	11,30%	5,10%	04/03/2016	Art 8	4	0,72%

Q1 Q2 Q3 * Performances arrêtées au 30 septembre 2025

➤ **Ajout des supports « AXA Horizon 2030-2033 », « AXA Coupon Opportunité 28-34 », « AXA Coupon Opportunité 2034 » et « AXA Opportunité Indice »**

Périmètre: Arpèges, Excelium, Expantiel, Odysseïl, Optial 1/2/3/Reinvest, Privilège (adhésions nouvelles et adhésions en cours), supports disponibles en gestion personnelle et en tant que support spécifique à côté d'une gestion pilotée ou d'une convention

« AXA Horizon 2030-2033 » ISIN : FR1459AB8558

Le fonds structuré « AXA Horizon 2030-2033 » mis à la disposition des adhérents ANPERE dans le cadre des contrats cités ci-avant, propose une garantie du capital net investi⁽¹⁾ à l'échéance ainsi qu'un gain conditionnel de 4,90 % par année écoulée en fonction de l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 ESG (dividendes non réinvestis)

par rapport à son niveau initial du 12 mai 2025, soit un taux de rendement annuel net maximum de 3,41 %⁽²⁾.

En cours de vie du support :

➤ Chaque année, à partir de la fin de l'année 5 et jusqu'à la fin de l'année 7, si à l'une des dates de constatation du remboursement anticipé, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, le produit est remboursé par anticipation. L'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 4,90 %⁽¹⁾ par année écoulée. Le taux de rendement annuel net maximum est de 3,41 %⁽²⁾.

➤ En cas de mécanisme de remboursement anticipé, le titre s'arrête.

À l'échéance (hors cas de remboursement anticipé) :

➤ Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur reçoit à la date

d'échéance, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain plafonné de 4,90 % par année écoulée, soit 39,20 %, soit un taux de rendement annuel net de 3,16 %⁽²⁾.

➤ Si le niveau de l'indice est strictement inférieur à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital⁽¹⁾, dès lors que l'investisseur a conservé son placement jusqu'à la date d'échéance (le 12 octobre 2033) (hors faillite ou défaut de paiement de l'émetteur ainsi que faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du garant de la formule), soit un taux de rendement annuel net de -1,00 %⁽²⁾.

AXA Horizon 2030-2033 présente une particularité innovante : un montant équivalent au total des titres de créance effectivement placés sera alloué au financement et au refinancement de projets verts et/ou sociaux qui répondent à des enjeux environnementaux, sociaux et/ou de durabilité critiques.

Les projets verts éligibles sont issus des thématiques suivantes : l'énergie propre, le transport durable, l'agriculture durable, les déchets et matériaux et la protection des écosystèmes.

Les projets sociaux éligibles sont issus des thématiques suivantes : la santé accessible, l'inclusion financière, l'éducation abordable et l'aide au logement.

« AXA Coupon Opportunité 28-34 » ISIN : FR1459AB7659

AXA Coupon Opportunité 28-34 propose une durée de placement maximum de 8 ans et 11 jours.

C'est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie de 112 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance.

Avec ce support, l'investisseur est exposé au marché actions par le biais de l'indice EURO STOXX 50® ESG.

En cours de vie du support :

➤ Chaque année, à partir de la fin de l'année 2 et jusqu'à la fin de l'année 7, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Anticipé, l'Émetteur décide de rembourser le produit par anticipation, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Anticipé correspondante, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de

6 %⁽¹⁾ par année écoulée. Le taux de rendement annuel net maximum est de 4,78 %⁽²⁾.

➤ En cas de mécanisme de remboursement anticipé, le titre s'arrête.

À l'échéance (hors cas de remboursement anticipé) :

➤ Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain plafonné de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée, soit 48 %⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de 3,95 %⁽²⁾.

➤ Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit 112% du capital⁽¹⁾ dès lors que l'investisseur a conservé son placement jusqu'à la Date d'Échéance (le 26 janvier 2034) (hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule), soit un taux de rendement annuel net de 0,41 %⁽²⁾.

Investir sur ce support permet de soutenir le monde associatif au travers de 3 associations qui se partageront 0,15 % du total des sommes investies en unités de compte sur le support AXA Coupon Opportunité 28-34. L'occasion de soutenir des associations telles que la Fondation des Femmes, les Apprentis d'Auteuil ou Les Hôtels Solidaires.

« AXA Coupon Opportunité 2034 » ISIN : FR0014013GS6

AXA Coupon Opportunité 2024 propose une durée de placement maximum de 8 ans et 9 jours.

C'est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie de 110 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance.

Avec ce support, l'investisseur est exposé au marché actions par le biais de l'indice EURO STOXX 50® ESG.

En cours de vie du support :

➤ Chaque année, à partir de la fin de l'année 2 et jusqu'à la fin de l'année 7, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Anticipé, l'Émetteur décide de rembourser le produit par anticipation, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Anticipé correspondante,

(1) Hors frais, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50® ESG (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale, jusqu'à l'une des Dates de Remboursement Anticipé ou la Date d'Échéance (le cas échéant). Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.

l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 5 %⁽¹⁾ par année écoulée.

► En cas de mécanisme de remboursement anticipé, le titre s'arrête.

À l'échéance (hors cas de remboursement anticipé) :

► Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée, soit un total de 140 % du capital⁽¹⁾.

► Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit 110 % du capital⁽¹⁾ dès lors que l'investisseur a conservé son placement jusqu'à la Date d'Échéance (hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule).

**« AXA Opportunité Indice »
ISIN : FRO014-0169D8**

AXA Opportunité Indice propose une durée de placement maximum de 8 ans.

C'est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie de 108 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance.

Avec ce support, l'investisseur est exposé au marché actions par le biais de l'indice EURO STOXX 50® ESG.

En cours de vie du support :

► Chaque année, à partir de la fin de l'année 2 et jusqu'à la fin de l'année 7, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Anticipé, l'Émetteur décide de rembourser le produit par anticipation, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Anticipé correspondante, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 6,5 %⁽¹⁾ par année écoulée.

► En cas de mécanisme de remboursement anticipé, le titre s'arrête.

À l'échéance (hors cas de remboursement anticipé) :

► Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 8 %⁽¹⁾ ou de 2 fois la performance positive de l'indice si ce calcul donne un résultat supérieur.

► Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit 108 % du capital⁽¹⁾ dès lors que l'investisseur a conservé son placement jusqu'à la Date d'Échéance (hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule).

Investir sur ce support permet de soutenir deux associations orientées vers la préservation de la biodiversité, la Fondation de la Mer et Waves of Change, qui se partageront 0,15 % du total des sommes investies en unités de compte sur le support AXA Opportunité Indice.

► Autres évolutions contractuelles

Revue de la clause contractuelle concernant les règles à l'échéance des supports ayant une échéance qui leur est propre

Périmètre : adhésions nouvelles aux contrats Arpèges, Excelium et Privilège à compter de fin 2026 au plus tard

Les Conditions Générales des contrats concernés prévoient qu'en fonction de l'évolution des marchés, des supports d'investissement peuvent être ajoutés et précisent désormais que :

« Les supports ajoutés pourront avoir une échéance qui leur est propre, au terme de laquelle la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte présentes sur ces supports sera arbitrée, sans frais, vers le support indiqué dans l'avenant qui vous aura été remis lors de l'investissement ou vers un support monétaire. »

Substitution des parts des supports « AB Asia Ex-Japan Equity Portfolio » (ISIN LU0469266505) et « AB Select US Equity Portfolio » (ISIN LU0683600646) par les parts « AB Asia Ex-Japan Equity Portfolio » (ISIN LU2972916881) et « AB Select US Equity Portfolio » (LU2972978642), dans le cadre de la gestion pilotée Classique

Périmètre : Arpèges, Excelium, Expantiel, Odysseïel, Optial 1/2/3/Reinvest, Privilège et Sélection Orientations, adhésions nouvelles et adhésions en cours

Dans le cadre de la rationalisation de la gamme des supports disponibles en gestion pilotée Classique, les parts des supports « AB Asia Ex-Japan Equity Portfolio » et « AB Select US Equity Portfolio » ont été remplacées par de

nouvelles parts récemment créées proposant des frais de gestion inférieurs (1,85 % au lieu de 2,01% pour le premier et 1,83 % au lieu de 1,97 % pour le second). Cette substitution se traduit par le remplacement des parts répertoriées sous les codes ISIN LU0469266505 et LU0683600646 par les parts enregistrées sous les codes ISIN LU2972916881 et LU2972978642.

Concrètement, cela ne change rien au portefeuille de valeurs mobilières des supports concernés mais permet aux adhérents de bénéficier de frais de gestion moindres et donc d'une meilleure performance.

L'épargne investie sur les anciennes parts référencées a été arbitrée sans frais vers les nouvelles parts dans le cadre du mandat donné par l'adhérent à l'assureur, permettant aux adhérents de bénéficier automatiquement de la baisse des frais de gestion.

	Nouvelles parts référencées	Anciennes parts
AB Asia ex-Japan Equity Portfolio	ISIN : LU2972916881 Frais courants : 1,85 %	ISIN : LU0469266505 Frais courants : 2,01 %
AB Select US Equity Portfolio	ISIN : LU2972978642 Frais courants : 1,83 %	ISIN : LU0683600646 Frais courants : 1,97 %

► Déréférencement de supports d'investissement sur le contrat Master Privilège Vie

Périmètre : adhésions nouvelles et adhésions en cours

Les supports suivants ne répondant pas aux critères fixés par France Assureurs ont été déréférencés du contrat Master Privilège Vie.

ISIN	Nom du fonds	Société de gestion
FR0010626796	VEGA EUROPE CONVICTIONS ISR RC	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
FR0011606268	ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS
FR0010128587	BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR C C	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE
FR0000989758	ODDO BHF EUROPEAN HIGH DIVIDEND CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS
FR0000448953	MAM ASIA	MANDARINE GESTION
LU0332400232	JPM EMERG MKTS LCL CCY DBT A (ACC) EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
LU0261947096	FF - ASIA EQUITY ESG A-ACC-USD	FIDELITY (LUXEMBOURG)
IE00B3V93F27	BNY MELLON GLOBAL EQUITY INC EUR A ACC	BNY MELLON FUND MANAGEMENT (LUX) S.A.
LU1165272862	AAF-ARISTOTLE US EQUITIES AH€	ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
LU0512092221	MS INVQ QUANTACTIVE GLOBAL INFRA AH EUR	MSIM FUND MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED
LU1670719613	M&G (LUX) GLB MACRO BD A EUR ACC	M&G LUXEMBOURG S.A.
LU1563454823	AMUNDI GLB AGGT GREEN BD ETF EUR H ACC	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU2297533809	AMUNDI USD CORPORATE BOND ESG ETF DR H€D	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU1493433004	ODDO BHF CONVERTIBLE GLOBAL CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS
LU2124190955	FIRST EAGLE AMUNDI SUSTAINABLE VAL AHE-C	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
FR001400N8W5	SG LIQUIDITÉ PEA C	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION
FR0007495460	BSO CONVERTIBLE C	SAINT OLIVE GESTION
LU0336083497	CARMIGNAC PF GLOBAL BOND A EUR ACC	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.
FR0010657122	MANDARINE OPPORTUNITÉS R	MANDARINE GESTION
LU0406802339	BNP PARIBAS CLIMATE CHANGE CL C	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
FR0007006457	CHAUSSIER INTERNATIONAL C	CHAUSSIER GESTION
FR0000993610	ABN AMRO CANDRIAM ESG TREASURY C	ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
LU1937143664	AXAWF EURP EX-UK MCCA A CAP EUR	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
LU1103303167	EDRF US VALUE A EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
LU1103303670	EDRF US VALUE A EUR HE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
FR0007495601	MANSARTIS ZONE EURO ISR C	MANSARTIS

(1) Hors frais, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50® ESG (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale, jusqu'à l'une des Dates de Remboursement Anticipé ou la Date d'Échéance (le cas échéant). Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.

➤ **Rationalisation des éditions envoyées aux adhérents après arbitrage automatique (gestion par Conventions, gestion évolutive, hors gestions sous mandat)**

Périmètre : *Arpèges, Constituo, Coretis, Euractiel des Pros, Excelium, Expantiel, Formule Autonomie, Millenium, Odysiel, Optial 1/2/3/ Réinvest, Privilège, Retraite des Pros et Sélection Orientations (adhésions nouvelles et adhésions en cours)*

Dans le cadre des conventions de gestion/gestions évolutives par horizon et par âge, un réajustement est effectué trimestriellement ou annuellement afin de replacer l'épargne dans les répartitions prévues dans la Notice (allocation entre les supports). L'adhérent est informé dès l'adhésion de ces arbitrages et de leur cible (grille d'allocation de la gestion).

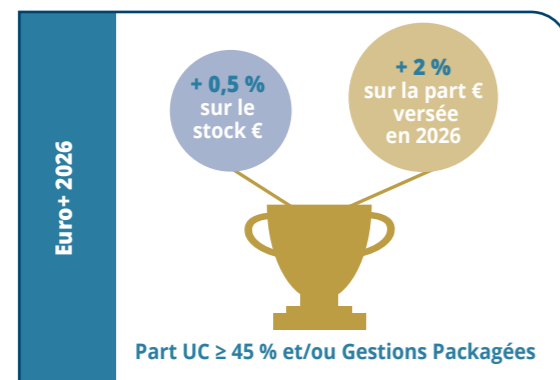
Afin de rationaliser les éditions envoyées aux adhérents, l'envoi du relevé après chaque arbitrage a été supprimé (hors gestions sous mandat). L'adhérent peut suivre l'évolution de son épargne dans les relevés annuels de situation et, à tout moment, en se connectant à son Espace Client sur axa.fr ou via l'application Mon AXA.

➤ **Dispositifs Euro+ et Eurocroissance+ pour 2026**

Dispositif Euro+ pour 2026

Périmètre : *Arpèges, Excelium, Expantiel, Odysiel, Optial, Optial Patrimoine, Privilège, Sélection Orientations*

Le dispositif Euro+ est reconduit et élargi à l'ensemble des gestions évolutives, gestions par conventions et gestions pilotées, y compris à celles dont le taux UC est inférieur à 45 %.



Ainsi, au titre de 2026, tous les adhérents ayant opté pour la gestion évolutive, la gestion par convention ou la gestion pilotée dans le cadre des contrats concernés, ou dont l'épargne est investie à hauteur d'au moins 45% en UC en gestion personnelle, bénéficieront d'un taux majoré de :

- +0,5 % sur la part d'épargne investie sur le support Global Euro issue de versements effectués avant 2026,
- et de :
- +2 % sur la part de leur encours euros issue des versements effectués en 2026.

Dispositif Eurocroissance+ 2026

Périmètre : *Arpèges, Privilège, Excelium*

Le dispositif Eurocroissance+ se simplifie en 2026 et s'élargit à l'ensemble des gestions évolutives, gestion par convention et gestion pilotées, y compris à celles dont le taux UC est inférieur à 45 %.

Ainsi, au titre de 2026, tous les adhérents ayant opté pour la gestion évolutive, la gestion par convention ou la gestion pilotée dans le cadre des contrats concernés, ou dont l'épargne est investie à hauteur d'au moins 45 % en UC en gestion personnelle, bénéficieront d'un taux majoré de +2 % sur la part de leur encours eurocroissance issue des versements effectués en 2026.



Aucune autre modification n'a été apportée aux contrats souscrits par ANPERE auprès d'AXA France Vie et AXA Assurances Vie Mutuelle, dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'association approuvée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2025.

LES PERFORMANCES DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

➤ **Support en euros**

Le dispositif de distribution de taux de participation aux bénéficiaires différenciés⁽¹⁾, baptisé Euro+, géré paritairement par l'assureur et l'association, permet de contribuer à protéger la richesse du support en euros tout en continuant d'encourager les adhérents, anciens et récents, à diversifier leur épargne.

Au titre de 2025, pour les adhésions aux contrats Arpèges, Privilège, Optial, Optial Patrimoine, Excelium, Odysiel, Expantiel et Sélection Orientation, le taux de participation aux bénéficiaires de base⁽²⁾, sur le support Global Euro, s'élève à **2,25 %⁽¹⁾**.

Dans le cadre du dispositif Euro+, les encours présents au 01/01/2025 sur les adhésions en portefeuille, ont bénéficié, en 2025 des taux suivants :

- le taux de participation aux bénéficiaires s'élève à **2,75 %⁽¹⁾** si l'adhésion comporte une part de l'épargne investie sur des supports en unités de compte égale⁽³⁾ ou supérieure à 45%,
- le taux de participation aux bénéficiaires s'élève à **3,25 %⁽¹⁾** si l'adhésion est en gestion pilotée Euro ou en gestion pilotée Mix⁽⁴⁾ avec 45% d'UC minimum⁽⁴⁾.

L'épargne relative aux versements effectués en 2025 a bénéficié des taux suivants :

- le taux de participation aux bénéficiaires s'élève à **3,25 %⁽¹⁾** si l'adhésion comporte une part de l'épargne investie sur des supports en unités de compte égale⁽³⁾ ou supérieure à 45%,
- le taux de participation aux bénéficiaires s'élève à **4,25 %⁽¹⁾** si l'adhésion est en gestion pilotée Euro ou en gestion pilotée Mix⁽⁴⁾ avec 45% d'UC minimum⁽⁴⁾.



➤ **Fonds Croissance**

La performance globale nette annualisée du fonds Croissance en 2025 bénéficie du dispositif Eurocroissance+ et est différente en fonction de la part d'encours en unités de compte, y compris l'épargne investie en gestion pilotée.

Au titre de 2025, le taux de rendement de base⁽²⁾ du fonds Croissance s'élève à **2,50 %⁽¹⁾**.

Dans le cadre du dispositif Eurocroissance+, les encours présents au 01/01/2025 sur les adhésions en portefeuille, ont bénéficié, en 2025 des taux suivants :

- le taux de performance s'élève à **3,00 %⁽¹⁾** si l'adhésion comporte une part de l'épargne investie sur des supports en unités de compte égale⁽³⁾ ou supérieure à 45%,
- le taux de performance s'élève à **3,50 %⁽¹⁾** si l'adhésion est en gestion pilotée Euro⁽⁴⁾ ou en gestion pilotée Mix⁽⁴⁾.

L'épargne relative aux versements effectués en 2025 a bénéficié des taux suivants :

- le taux de performance s'élève à **3,50 %⁽¹⁾** si l'adhésion comporte une part de l'épargne investie sur des supports en unités de compte égale⁽³⁾ ou supérieure à 45%,
- le taux de performance s'élève à **4,50 %⁽¹⁾** si l'adhésion est en gestion pilotée Euro⁽⁴⁾ ou en gestion pilotée Mix⁽⁴⁾.

Avant l'échéance de la garantie, les montants investis peuvent varier à la hausse ou à la baisse. La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la garantie.

(1) exprimée en taux annuel net des frais de gestion prévus par la notice de l'adhésion et brute de prélèvements fiscaux et sociaux.

(2) taux de participation aux bénéficiaires différenciés (revalorisation minimale incluse) attribué aux adhérents non éligibles au dispositif Euro+. Exprimé en taux annuel net de frais de gestion maximum prévus par la notice de l'adhésion et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, hors prélèvements fiscaux et sociaux.

(3) les fonds monétaires sont exclus avec notamment AXA Court Terme, hors cas d'investissement sur les supports monétaires suite à la modification, à la disparition ou à l'arrivée à échéance d'un support en unités de compte sélectionné par l'adhérent découlant d'opérations sur titres portant sur ces supports.

(4) si ce type de gestion est prévu dans la notice

➤ **Gestion pilotée**

Les performances des différents profils de la gestion pilotée (aussi appelée gestion sous mandat) disponible sur les principaux contrats souscrits par ANPERE* sont de** :

Profil d'investisseur	Profil	Performances nettes au 31/12/2025
Prudent	Adagio	3,66 %
	Piano	4,61 %
	Piano Croissance	4,58 %

Equilibré	Allegro	4,80 %
	Allegro Croissance	4,76 %

Dynamique	Crescendo	4,96 %
	Crescendo Croissance	4,89 %

Offensif	Fortissimo	5,71 %
----------	------------	--------

Profil d'investisseur	Profil	Performances nettes au 31/12/2025
Prudent	Perspectiv/Piano	3,29 %
	Perspectiv/Piano Mix	3,40 %
	Perspectiv/Piano Croissance	3,35 %

Equilibré	Perspectiv/Allegro	3,69 %
	Perspectiv/Allegro Mix	3,77 %
	Perspectiv/Allegro Croissance	3,65 %

Dynamique	Perspectiv/Crescendo	3,64 %
	Perspectiv/Crescendo Croissance	3,59 %

Offensif	Perspectiv/Fortissimo	3,98 %
----------	-----------------------	--------

Les performances sont présentées nettes de frais de gestion du contrat d'assurance-vie (0,96 %/an) et nettes des frais de gestion financière supplémentaires liés au mandat, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

* Arpèges, Privilège, Optial 1, Optial 2, Optial Reinvest, Optial 3, Excelium Vie, Odysseel, Expantiel Vie et Sélection Orientations

** Performances au 31/12/2025 nettes de tous frais de mandat et de gestion du contrat d'assurance-vie



L'ensemble des administrateurs et toute l'équipe d'ANPERE restent à votre écoute tout au long de l'année pour recueillir vos remarques et suggestions.

➤ **Gestion par convention**

Suivant le contrat que vous avez choisi, vous pouvez diversifier votre épargne selon une clé de répartition définie entre le support en euros, le cas échéant le fonds Croissance et les supports en unités de compte sélectionnés.

Suivant les allocations propres à chaque convention, les rendements au titre de 2025 varient entre +2,32 % et +11,13 % nets de frais de gestion du produit (hors prélèvements sociaux et fiscaux).

➤ **OPCI**



Le support **AXA Immo Avenir** a enregistré une performance nette de frais de gestion du contrat et hors prélèvement fiscaux et sociaux de +0,67 % en 2025.

Le support d'investissement AXA Immo Avenir bénéficie du label ISR (Investissement Socialement Responsable) permettant de concilier performance économique et impact social et environnemental. A ce titre, il investit dans l'amélioration de la performance ESG des bâtiments déjà détenus en portefeuille contribuant ainsi au développement durable.

➤ **FCPR**

Les supports **AXA Avenir Infrastructure, AXA Avenir Entrepreneurs et AXA Financement Entreprises** ont enregistré des performances nettes de frais de gestion du contrat et de la rétention annuelle sur dividende le cas échéant, et hors prélèvement fiscaux et sociaux, respectives de +3,86 %, +6,70 % et +5,23 %.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investissement en unité de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis ne sont pas garantis par l'assureur qui ne s'engage que sur le nombre d'unité de compte.



AXA ET LE MONDE DE DEMAIN

Dans le cadre du pilier « Affirmer le rôle responsable d'AXA dans la société » de son plan stratégique pour 2024-2026 baptisé « Unlock the Future », AXA souhaite contribuer au développement d'une société résiliente en se concentrant sur l'assurance inclusive et la transition climatique.

D'une part, AXA entend s'adresser de manière proactive aux segments de clientèle mal desservis en leur proposant des produits et des canaux de distribution sur mesure. D'autre part, le Groupe souhaite se doter de solides capacités de marché en matière de souscription et de financement de la transition écologique, ainsi que de services de prévention et d'adaptation.

Depuis 2021, le Groupe a déployé un ensemble d'indicateurs clés de performance stratégiques, appelé « l'Indice d'AXA pour le Progrès », afin de mesurer l'impact et de suivre les progrès du rôle d'AXA dans la société. Cet outil est conçu pour (i) intégrer la durabilité dans les activités du Groupe en tant qu'investisseur, assureur et entreprise et (ii) suivre la stratégie de durabilité d'AXA au niveau du Groupe. AXA a présenté la deuxième édition de « l'Indice d'AXA pour le Progrès » et mis en évidence son engagement à atteindre ses objectifs de décarbonation pour 2030, et la performance extra financière d'AXA en s'appuyant sur S&P Global Corporate Sustainability Assessment, une méthodologie internationalement reconnue.

En tant qu'investisseur, le Groupe AXA s'est engagé à aligner son portefeuille d'investissement sur des objectifs Net-Zéro d'émissions de GES d'ici 2050, compatibles avec une augmentation maximale de la température de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100 et tenant compte des trajectoires de transition du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il s'efforce de prendre en compte la préservation de la biodiversité et d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à sa philosophie d'investissement et à ses politiques responsables en la matière.

Après un premier objectif de décarbonation atteint en 2025, le Groupe AXA avait annoncé, en juin 2023, un deuxième objectif intermédiaire de réduction de l'intensité carbone pour l'actif général d'AXA (obligations et actions d'entreprises cotées, ainsi que les actifs immobiliers le cas échéant) de 50 % d'ici 2030, par rapport à la référence de 2019 en accord avec la recommandation de la « Net-Zero Asset Owner Alliance » (NZAOA).

AXA pense qu'il est primordial d'accélérer la transition du secteur de l'énergie vers un modèle plus durable, compatible avec des trajectoires Net-Zéro. Capitalisant sur le succès de son premier objectif d'actifs verts atteint fin 2023, le Groupe AXA a dévoilé un nouvel objectif de financement de la transition de 5 milliards d'euros par an jusqu'en 2030. Ce nouvel objectif s'inscrit dans la nouvelle version de « l'Indice AXA pour le Progrès ».

Le Groupe AXA reconnaît également que certains sujets sociaux, sociétaux, environnementaux ou éthiques plus généraux sont particulièrement sensibles et requièrent une approche prudente. Dans le cadre de sa stratégie globale d'investissement responsable, le Groupe AXA a, au fil des ans, développé 6 directives sectorielles spécifiques et des restrictions commerciales sur les aspects suivants :

- politique énergétique unique pour le charbon, le pétrole et le gaz⁽¹⁾ ;
- politique de conversion des écosystèmes et de déforestation⁽²⁾ ;
- instruments financiers dérivés basés sur des matières premières agricoles⁽³⁾ ;
- tabac⁽⁴⁾ ;
- droits de l'Homme⁽⁵⁾ ;
- armes controversées⁽⁶⁾.

Solidité et stabilité financière de notre assureur partenaire :

Grâce à la diversification de ses activités, le Groupe AXA bénéficie d'une très bonne solvabilité consolidée, largement supérieure aux minimums réglementaires. Son ratio de solvabilité II s'établit, au 31/12/2025, à 224 %. Ce ratio mesure la capacité d'un assureur à garantir les engagements pris envers les adhérents dans le cadre des contrats d'assurance. Son niveau élevé confirme la solidité financière de notre partenaire et nous conforte dans la confiance que nous lui portons.

En outre, la stabilité financière d'AXA est robuste (notations S&P : « AA- », perspective « positive », Moody's : « Aa2 », perspective « stable » et AM Best : « A+ Superior », perspective « stable »).



Retrouvez le Tuto ANPERE "La solvabilité d'un assureur, qu'est-ce que cela signifie ?" sur le site anpere.fr/Assurance-vie Facile par ANPERE

(1) AXA Group Energy policy July 2023.

(2) AXA Group Ecosystem conversion & Deforestation policy Natural World Heritage Sites policy October 2021.

(3) AXA Group policy on derivative investments in food («soft») commodities.

(4) AXA Group policy on the tobacco industry

(5) AXA Group policy on human rights.

(6) AXA Group Policy on Controversial Weapons.



MESSAGE DU TRÉSORIER

« PARÉE » POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN !

Chères adhérentes, chers adhérents,

Pour ma dernière prise de parole en tant que Trésorier, je suis fier de vous présenter les comptes de l'exercice 2025, résultat d'années de gestion saine et rigoureuse des ressources et du patrimoine de votre association.

Durant ces 10 années, attaché à la transparence des comptes à laquelle je n'ai jamais dérogé, je me suis efforcé de rendre leur présentation la plus claire et la plus pédagogique possible, avec le concours des équipes d'ANPERE qui ont effectué un travail de grande qualité et que je remercie en votre nom.

Que retenir de l'exercice 2025, quels en ont été les faits marquants et les résultats ?

En premier lieu : le volume des droits d'entrée, principales ressources de l'association (+10,6 %). Après plusieurs années de baisse, cette augmentation du nombre de nouveaux adhérents confirme l'intérêt toujours croissant de l'assurance-vie dans un contexte chahuté et incertain. Cela prouve également l'adéquation à vos besoins des contrats souscrits par ANPERE, tant en termes d'épargne que de prévoyance et conforte votre association dans sa mission de vous représenter collectivement auprès d'AXA France, son assureur partenaire.

Deuxième fait marquant : l'inflation. Si en 2025 elle a chuté à 0,9 % en moyenne, elle fut bien supérieure pour certains postes importants des dépenses d'ANPERE tels que les loyers (+3,8 %) et surtout les tarifs d'affranchissement qui ont encore bondi de près de +6 % par rapport à 2024. Développer l'usage des outils numériques, comme l'association le fait depuis plusieurs années, s'avère pertinent et doit encore être accentué car la généralisation des communications par courriel est le seul moyen de maîtriser le principal poste de ses charges.

Troisième point : la maîtrise rigoureuse des dépenses qui porte ses fruits. Tout en renforçant les actions à votre intention avec la mise en place du e-Magazine 100 % digital « ANPERE...et vous », l'envoi de newsletters mensuelles, le programme de pédagogie financière « Assurance-vie Facile par ANPERE » ou encore la collection « Nouveau Regard » par exemple, les charges d'exploitation ont quand même baissé de 18 % !

Enfin : le résultat financier. Dans un contexte économique et boursier compliqué, la politique en matière de placement des fonds de l'association s'avère, année après année, pertinente et a permis de dégager, à nouveau en 2025, un résultat financier en nette hausse de +12,6 % par rapport à 2024. Ce revenu permet d'améliorer sensiblement le compte de résultat qui, même s'il reste négatif, s'établit à -158 091 €. Il vous est proposé d'affecter ce résultat au Fonds associatif sans droit de reprise constitué à cet effet, celui-ci s'élèvera alors à 5 351 067 €.

Le bilan au 31/12/2025 s'élève à 5 506 453 € et traduit la situation financière saine de votre association, appréciée par son Commissaire aux Comptes.

Je remercie à nouveau, en votre nom, toutes les équipes qui ont concouru à ces bons résultats.

Après l'Assemblée Générale, je céderai mon poste de Trésorier et je pense laisser à mon successeur une situation comptable et financière solide qui permette à ANPERE de répondre aux enjeux de demain pour poursuivre sa mission au service de ses adhérents.

Pierre Chasseguet
Trésorier d'ANPERE

RAPPORT FINANCIER ET COMPTES 2025

Les ressources de l'association sont composées essentiellement des droits d'entrée sans droit de reprise de 15 € versés par les nouveaux adhérents lors de leur première adhésion à un contrat d'assurance souscrit par ANPERE et des cotisations annuelles de 7 € versées par les adhérents au contrat Masterlife Crédit. Ces ressources sont comptabilisées en produits d'exploitation dans le Compte de résultat. Au titre de l'exercice 2025, les droits d'entrée et cotisations annuelles s'élèvent à 1 079 700 €, en hausse de 10,6 % par rapport à 2024.

Compte de résultat

Les produits enregistrés au compte de résultat s'élèvent à 1 455 462 € ; ils sont constitués des droits d'entrée et des cotisations annuelles à hauteur de 1 079 700 €, des produits financiers pour 315 145 € et des sommes refacturées à ANPERE Retraite au titre des dépenses engagées par ANPERE pour son compte.

Dans un contexte marqué par l'inflation persistante touchant certains postes de frais, votre association a contenu ses charges d'exploitation à 1 469 923 €. Par ailleurs, le contexte financier a permis à l'association d'enregistrer un résultat financier en nette amélioration à 190 483 € contre 169 121 € en 2024.

Les frais de personnel s'élèvent à 427 745 €. Le montant global des indemnités allouées par l'association aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 46 519 € réparti sur l'ensemble des administrateurs.

► **Les autres frais se ventilent ainsi :**

Communication Adhérents	595 222 €
Convocation de l'Assemblée Générale.....	396 967 €
dont frais postaux et affranchissement	208 455 €
Documents contractuels.....	25 077 €
Site anpere.fr.....	37 644 €
Réunions adhérents	45 074 €
Information	34 961 €
Pédagogie financière	20 078 €
Magazine « ANPERE...et vous »	16 956 €
Panel « les @nperenautes »	18 465 €
Prestataires extérieurs	120 823 €
Loyers.....	83 913 €
Voyages, déplacements et représentation	72 934 €
Honoraires.....	43 088 €
Services bancaires	29 718 €
Entretien, maintenance	18 770 €
Amortissement.....	5 851 €
Assurances.....	5 258 €
Partenariats	4 593 €
Fournitures (de bureau)	15 490 €

L'envoi du magazine des adhérents « ANPERE...et Vous » et des convocations à l'Assemblée Générale par courriel contribue à maîtriser ces frais et à préserver les fonds de l'association.

L'impôt sur les revenus financiers s'élève à 18 968 €.

Le compte de résultat enregistre donc un déficit de -158 091 € financé par imputation sur le fonds associatif sans droit de reprise, constitué pour cela.

Il est proposé d'imputer le résultat de l'exercice 2025 au compte de Fonds associatif sans droit de reprise.

Compte de résultat de l'exercice 2025 (en euros)

Produits d'exploitation	1 140 318 €
dont droits d'entrée sans droit de reprise de l'exercice 2025	1 079 700 €
Charges d'exploitation	1 469 923 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-329 606 €
Produits financiers	315 145 €
Produits financiers des placements	212 660 €
Reprise sur dépréciation et provisions	102 485 €
Charges financières	124 662 €
Charges sur cessions de v.m.p.	124 662 €
Dotations prov. dépréciation v.m.p.	0 €
RÉSULTAT FINANCIER	190 483 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0 €
Impôt sur les revenus financiers	18 968 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-158 091 €

▼ Bilan au 31/12/2025

Au passif du bilan, suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2024, le montant du fonds associatif sans droit de reprise s'élève, au 31/12/2025, à **5 509 158 €**.

Les dettes, constituées notamment des sommes dues au titre des actions mises en place par l'association en fin d'année et aux sommes dues à AXA France au titre de prestations effectuées pour compte de l'association s'élèvent à **75 247 €**.

Les dettes fiscales et sociales sont constituées des sommes dues au titre des impôts sur les revenus financiers et des dettes sociales.

A l'actif, les montants apparaissant en actif immobilisé correspondent à l'aménagement et l'équipement du siège social.

Les créances sont principalement constituées des sommes dues au titre des droits d'entrée perçus par l'assureur et non reversés à l'association au 31 décembre 2025 pour un montant de **85 942 €** et des sommes à recevoir de **26 738 €** dont **25 593 €** d'ANPERE Retraite.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à **5 043 274 €** dont **568 790 €** est placé sur un contrat de capitalisation souscrit en décembre 2014, le solde étant investi en obligations, SICAV et comptes à terme.

Les disponibilités sont constituées des fonds en banque pour un montant de **69 235 €** et d'intérêts courus à recevoir pour un montant de **123 622 €**.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'élève à 5 506 453 €.

**forvis
mazars**

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ANPERE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANPERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *Changement de réglementation comptable* » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC N° 2022-06 ; modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Il entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du **1er janvier 2025**.

Bilan au 31 décembre 2025 (en euros)

ACTIF	Valeur brute 31/12/2025	Amortissements Dépréciations	Valeur nette 31/12/2025	PASSIF	31/12/2025
ACTIF IMMOBILISÉ				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	6 956 €	6 956 €	0 €	Fonds associatifs sans droit de reprise	5 509 158 €
Immobilisations corporelles <i>Aménagements, matériel de bureau et informatique</i>	144 661 €	65 046 €	79 616 €	Résultat de l'exercice	-158 091 €
Immobilisations financières	17 834 €		17 834 €		
ACTIF IMMOBILISÉ	169 452 €	72 002 €	97 449 €	FONDS PROPRES	5 351 067 €
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Créances	124 444 €		124 444 €	Dettes fiscales et sociales	80 139 €
Valeurs mobilières de placement	5 053 255 €	9 981 €	5 043 274 €	Dettes fournisseurs	62 100 €
Disponibilités	192 856 €		192 856 €	Autres dettes	13 147 €
Charges constatées d'avance	48 430 €		48 430 €	DETTES	155 386 €
ACTIF CIRCULANT	5 418 985 €	9 981 €	5 409 004 €		
TOTAL	5 588 437 €	81 983 €	5 506 453 €	TOTAL	5 506 453 €

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du *conseil d'administration* et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le *conseil d'administration*.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature numérique

Signed by:

 B085B074A3DD446...
 Jordan LAURENT
 Associé

**forvis
mazars**

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ANPERE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation en application de l'article L.612-5 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature numérique

Signed by:

B085B074A3DD446...
Jordan LAURENT
Associé

Présentation des membres du Conseil d'Administration dont l'élection ou la ratification de la cooptation sont soumises à l'Assemblée Générale

Élection de membres du Conseil d'Administration



Philippe COUSIN

« Chers Adhérentes, chers Adhérents,
Après avoir suivi une formation d'expertise comptable, j'ai rejoint le secteur de la banque et de la gestion d'actifs où j'ai occupé diverses fonctions. Pendant ces années, j'ai réalisé combien il était important de maîtriser les concepts de la finance et de l'investissement dans un environnement devenu de plus en plus complexe.
J'ai ensuite rejoint le monde du courtage puis de l'assurance avec, à chaque fois, le souci d'apporter la qualité de service que tout assuré est en droit d'attendre. Au plus près des attentes de chacune et de chacun, j'ai activement participé au développement d'un réseau de prestataires assurantiels (garages automobiles, artisans, avocats, assistance...) pour les entités d'AXA en France permettant d'anticiper et ainsi apporter des réponses personnalisées aux attentes des assurés lors d'un sinistre.
Fort de mes expériences, il m'a semblé pertinent de m'impliquer dans la vie d'une importante association d'assurés telle que ANPERE en mettant à profit toutes mes compétences. Si vous m'accordez votre confiance, je veillerais à ce que ANPERE continue à mettre à votre disposition une information claire et fiable tout en continuant à assumer sa mission en particulier en termes de pédagogie financière devenue nécessaire tout au long de la vie. »



Philippe RIFAUX

« Chers Adhérentes, chers Adhérents,
Après avoir suivi des études de droit et de gestion des ressources humaines, j'ai intégré la Fédération Française de Bâtiment (FFB) Grand-Paris au sein de laquelle j'ai occupé le poste de Délégué Général pendant 15 ans pour assurer la défense des nombreuses entreprises adhérentes dont une majorité de taille artisanale.
Par ailleurs, j'occupe depuis 2009 le poste de Président du Centre Interprofessionnel d'études et d'exams médicaux (CIEM). Spécialisé dans le domaine de la prévention médicale, le CIEM réalise des bilans de santé afin d'éviter des dysfonctionnements majeurs liés à la maladie et améliorer l'hygiène de vie en réduisant les impacts néfastes liés aux différents troubles de l'alimentation, du sommeil et du stress.
Actuellement Délégué Général de la Fédération Française des Intégrateurs Electriciens (FFIE), je côtoie 8 500 entreprises de toutes tailles dont je défends les intérêts et que j'accompagne pour les aider à répondre aux enjeux de la transition énergétique et aux nouvelles technologies.
Tout au long de ma carrière, j'ai privilégié les valeurs de solidarité, d'échange et partage, de promotion de l'esprit d'entreprise et de transmission des savoirs.
Et je suis convaincu que la prévention joue un rôle important dans nos vies, que ce soit sur le plan personnel ou professionnel.
Si vous me faites l'honneur de me nommer administrateur, j'aurais à cœur de mettre à profit ma sensibilité et apporter une vision enrichissante pour aider l'Association et ses adhérents à aborder l'avenir sereinement. »

Ratification des cooptations de membres du Conseil d'Administration



Nicolas MAGNIER

« Madame, Monsieur,
Après 4 ans en tant qu'Avocat au barreau de Paris, j'ai intégré le Groupe AXA en 2006, en tant que juriste puis Responsable Droit des Sociétés et Gouvernement d'Entreprise. Fort de cette expérience, j'ai pris la responsabilité de la Direction Juridique d'AXA France, poste que j'ai occupé pendant 10 ans. Cette période a été pour moi l'occasion de me familiariser avec la réglementation de l'assurance-vie et sa mise en œuvre pratique dans l'intérêt des assurés. Je me suis forgé la conviction que nos concitoyens ont plus que jamais besoin d'être bien renseignés et accompagnés tout au long du long processus visant à préserver leurs biens et leurs proches au cours de leur vie.
Puis j'ai pris la responsabilité de la Direction de la Communication et de l'Engagement d'AXA France au plus près des enjeux de prévention, d'ancrage local et de RSE que se doit de porter un assureur tel qu'AXA.
Désormais, en tant que Secrétaire Général d'AXA France, je participe au développement de dispositifs d'assurance-vie, tant pour la constitution d'une épargne à court, moyen ou long terme que pour la protection des personnes en cas d'accident, de maladie, de perte d'autonomie ou de décès, en apportant un soutien actif aux métiers de l'épargne et de la prévoyance en matière de conformité à la réglementation, de contrôle et de sécurité des opérations (juridique, déontologie, devoir de conseil, lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, protection des données personnelles...)
Si vous me faites l'honneur de me nommer administrateur, je serais heureux de mettre à profit mon expérience et mes compétences au service de l'association dans l'intérêt de ses adhérents. »



Nathalie Aubonnet

« Chère adhérente, Cher adhérent,
Ingénieure et actuaire de formation (ENSTA, CEA), je vous propose de mettre à la disposition de l'association plus de vingt ans d'expérience dans l'assurance et la conduite de transformations stratégiques. Au sein d'AXA, j'ai piloté la croissance rentable de plusieurs entités clés, dont Juridica (filiale de protection juridique), les activités de Prévoyance-Dépendance Individuelle, de Santé individuelle, ainsi qu'ADIS (centre de gestion de contrats d'assurance).
Directrice Prévention, Engagement & Protection Inclusive depuis le 1^{er} février 2026, je suis profondément engagée sur les enjeux sociétaux ; j'ai porté des initiatives majeures de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Si vous m'accordez votre confiance, j'aurais à cœur de mettre mon expertise et mes compétences au service de l'association. »



Aurélie Haynes

« Mesdames, messieurs,
Depuis plus de 15 ans, j'ai occupé différentes fonctions dans le domaine de la prévoyance et de l'assurance de personnes au sein d'AXA France. Je suis actuellement Responsable de la Direction Technique Prévoyance individuelle. Mon expertise porte sur l'analyse et l'évolution des offres, les enjeux techniques et réglementaires, ainsi que sur la gestion des risques et les problématiques de solvabilité, avec une attention constante portée à l'adéquation des dispositifs aux besoins et aux intérêts des assurés.
En rejoignant le Conseil d'Administration d'ANPERE, je souhaite mettre mes compétences techniques et ma compréhension des enjeux de solidité et d'équilibre des dispositifs au service de l'association, afin de contribuer à une gestion éclairée et à la protection des intérêts des adhérents. »

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale ordinaire du 16 juin 2026

RÉSOLUTION 1 : Approbation du rapport du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve dans toutes ses parties ledit rapport.

RÉSOLUTION 2 : Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports financier et du Commissaire aux comptes ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans les rapports.

Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au compte de fonds associatif sans droit de reprise.

RÉSOLUTION 3 : Évolution des services d'assistance du contrat Essen'Ciel

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition de modification du contrat Essen'Ciel souscrit par l'association, telle que cette modification est présentée dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration à la présente assemblée, et qui porte sur :

- l'évolution des services d'assistance ;

approuve la disposition qui précède et autorise en conséquence la modification, par avenant, du contrat d'assurance. Cette modification s'appliquera aux adhésions antérieures au 16 avril 2025 (réseaux AGA et A2P) ou au 14 mai 2025 (réseau AEP) à compter du 1^{er} octobre 2026.

RÉSOLUTION 4 : Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'association

Conformément aux articles L.141-7 et R.141-6 du Code des assurances, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration de l'association, pour une période de 18 mois à compter de ce jour, le pouvoir de négocier et signer, dans le respect de la réglementation en vigueur, tous avenants aux contrats en cours souscrits par l'association auprès des compagnies d'assurance à l'exception des modifications portant sur les dispositions essentielles des contrats visées à l'article L.141-7 précité, aux fins de les adapter :

- à l'évolution des besoins des adhérents,
- aux évolutions du marché ou de la concurrence,
- aux évolutions réglementaires et législatives,
- aux évolutions des marchés financiers,
- aux évolutions de l'équilibre économique des contrats ou des règles prudentielles.

Les avenants pourront porter sur l'ensemble des clauses du contrat à l'exception des dispositions essentielles de celui-ci.

Le Président de l'association fera rapport à l'Assemblée Générale statuant sur l'activité et les comptes de l'exercice 2026 des mesures éventuellement prises par le Conseil d'Administration dans le cadre de la présente délégation.

RÉSOLUTION 5 : Élection de M. Philippe Cousin au poste d'administrateur

L'Assemblée Générale élit M. Philippe Cousin au poste d'administrateur et fixe la durée de son mandat à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

RÉSOLUTION 6 : Élection de M. Philippe Rifaux au poste d'administrateur

L'Assemblée Générale élit M. Philippe Rifaux au poste d'administrateur et fixe la durée de son mandat à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

RÉSOLUTION 7 : Ratification de la cooptation de M. Nicolas Magnier au poste d'administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Nicolas Magnier au poste d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Mme Estelle Guyon Abinal, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2027.

RÉSOLUTION 8 : Ratification de la cooptation de Mme Nathalie Aubonnet au poste d'administratrice

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mme Nathalie Aubonnet au poste d'administratrice pour la durée restant à courir du mandat de M. Emmanuel de la Jonquière, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2030.

RÉSOLUTION 9 : Ratification de la cooptation de Mme Aurélie Haynes au poste d'administratrice

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mme Aurélie Haynes au poste d'administratrice pour la durée restant à courir du mandat de Mme Astrid Vroman, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2031.

ANNEXES

ANNEXES

L'ASSURANCE-VIE, UNE VALEUR SÛRE

L'assurance-vie confirme son statut de placement financier préféré des Français. Principale raison : la simplicité du fonctionnement de ce produit d'épargne généralement souscrit pour protéger ses proches, préparer un projet, épargner ou pour se constituer une épargne en prévision de la retraite. Elle répond parfaitement aux enjeux de l'épargne de demain en termes d'investissement responsable et de financement de l'économie réelle.

L'assurance-vie permet d'investir sur des supports d'investissement plus ou moins risqués, pouvant aller des supports en euros ou euro-croissance aux supports plus risqués mais potentiellement plus rémunérateurs liés aux marchés financiers et immobiliers, appelés unités de compte (UC). Il existe de nombreuses UC avec des niveaux de risque différents et l'investissement en UC peut être réalisé dans diverses classes d'actifs (actions, obligations, immobilier, non coté). Chaque support en UC est classifié du profil de risque et de rendement potentiellement le plus faible au plus élevé (note de 1 à 7). Les choix d'investissement dépendent de nombreux facteurs tels que le profil de l'épargnant, ses objectifs en termes de rentabilité, son âge, son degré de connaissance des marchés...

L'épargnant peut récupérer l'argent qu'il dépose sur son contrat auquel s'ajoutent les produits des placements qui dépendent de la formule choisie (fonds en euros ou en unités de compte) plus ou moins dynamique et rentable.

L'assurance-vie va continuer à jouer un rôle important dans les années à venir.

Que ce soit pour protéger ses proches ou ses revenus actuels et futurs, l'assurance-vie est le meilleur outil. C'est également un outil idéal pour préparer sa succession en permettant de transmettre une partie de son patrimoine dans des conditions avantageuses aux personnes que l'on souhaite.

Et parmi tous les contrats d'assurance-vie, le contrat associatif offre le plus d'avantages.

Il est souscrit par une association qui défend les intérêts de tous ses adhérents. Il est évolutif : c'est l'association qui, forte de ses nombreux adhérents, négocie ces évolutions avec l'assureur.

Dans le cadre associatif, l'assurance-vie s'adapte au fil des années aux besoins des assurés.

Et il est protégé par le choix que fait l'association d'un assureur partenaire solide.

En outre, l'assurance-vie possède de nombreux atouts complémentaires :

- **Financiers** : avec une large palette de supports d'investissement, de types de gestion, et la faculté de s'adapter facilement à toutes les évolutions personnelles ou professionnelles et aux différentes anticipations des marchés financiers,
- **Fiscaux** : l'assurance-vie conserve, en 2025, un régime fiscal privilégié : faible taxation des gains réalisés, abattement au-delà de 8 ans, régime dérogatoire en matière de droits de succession...
- **Contractuels** : les contrats d'assurance-vie permettent, grâce à la clause bénéficiaire, de désigner les personnes qui percevront les capitaux du contrat au décès de l'assuré et proposent un large choix de garanties, de possibilités de versement, de souplesse pour modifier la répartition de l'épargne grâce à des types de gestion répondant aux attentes de chacun, de disponibilité de l'épargne grâce à la faculté de rachat*...

L'encours de l'assurance-vie en France s'élève à 2 107 milliards d'euros au 31/12/2025, en hausse de +6,1 % sur un an.

La collecte brute s'élève à 192,1 milliards d'euros en hausse de +10 % par rapport à l'année 2024.

La part des unités de compte dans les cotisations s'établit à 39 % en 2025, en légère hausse par rapport à l'ensemble de l'année 2024.

Les prestations versées sont en recul de 3 % à 141,4 milliards d'euros en 2025 par rapport à 2024.

La collecte nette de l'assurance-vie en 2025 en France s'élève à +50,6 milliards d'euros en hausse de +22,1 milliards d'euros par rapport à 2024. La collecte nette des supports en UC s'établit à +42,5 milliards d'euros quand celle des supports en euros redevient positive après 5 années consécutives de décollecte et s'établit à +8,1 milliards d'euros.

* hors sommes investies dans le cadre d'un contrat Retraite Madelin, PERP ou PER

ANNEXES

POINT SUR LES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Grâce à la diversité des supports d'investissement qu'elle propose, l'assurance-vie permet d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de l'épargne de demain en termes d'investissement responsable et de financement de l'économie réelle.

Supports en euros

Les supports en euros présents sur les contrats souscrits par l'association sont adossés à l'Actif Général Vie Individuelle d'AXA France. La performance de ces supports est directement liée aux performances de cet actif géré dans le respect des équilibres actifs-passifs (les actifs généraux sont gérés dans le but de faire face aux engagements de passif), à long terme (des actifs majoritairement investis en produits de taux qui lui assurent un rendement récurrent) avec une prise de risque limitée (diversification des investissements respectant le cadre de limites internes de risque).

Les activités d'AXA France sont encadrées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de Solvabilité 2, en application depuis le 1^{er} janvier 2016, et notamment par des règles strictes de provisionnement et de couverture de ses engagements et un contrôle de sa solvabilité.

Actif Général

En ligne avec l'objectif de sécuriser le capital investi à long terme, AXA poursuit sa politique d'investissement orientée essentiellement vers un cœur de portefeuille d'obligations à moyen et long terme pour assurer la récurrence du rendement et des poches d'actifs diversifiantes pour optimiser la performance sur le long terme.

Fonds Croissance : l'offre eurocroissance des contrats Excelium, Arpèges et Privilège

Conçu et présenté comme le « 3^{ème} pilier de l'assurance-vie » devant s'insérer entre le fonds euro et les unités de compte, l'eurocroissance propose une alternative qui, grâce à sa poche dynamique et diversifiée, permet potentiellement de « booster » la performance du fonds au terme.

Dans le contexte actuel, il existe de la place pour une alternative aux traditionnels fonds euro et aux unités de compte. Et c'est bien là la vocation de l'eurocroissance. Présenté comme un intermédiaire entre le fonds euro, sécurisé mais peu performant, et les unités de compte, potentiellement plus profitables mais généralement plus risquées, l'eurocroissance représente l'opportunité de concilier le meilleur des deux mondes : une promesse de meilleure performance tout en maintenant la sécurité du capital au terme choisi, favorisant ainsi l'épargne longue. L'épargne reste disponible à tout moment durant la phase d'épargne mais la garantie ne s'applique qu'au terme.

Avec l'offre eurocroissance baptisée Croissance sur les contrats Excelium, Arpèges et Privilège, ANPERE propose à ses adhérents une solution alternative innovante en favorisant l'épargne longue.

Cela permet de préparer un projet à long terme en toute sérénité compte tenu de la garantie de capital offerte au terme défini et de la disponibilité de l'épargne.

Supports en unités de compte (UC)

Les supports en unités de compte vous permettent d'investir votre épargne et de participer à la performance des marchés financiers. Il existe de nombreux supports en UC avec des niveaux de risque différents. L'investissement en UC peut être réalisé dans diverses classes d'actifs (actions, obligations, immobilier, non coté). Pour chaque support en UC, le profil de risque et de rendement est noté de 1 (risque faible et rendement potentiellement plus faible) à 7 (risque plus élevé et rendement potentiellement plus élevé).

En investissant sur ce type de support, vous bénéficiez des hausses de ces derniers, mais en contrepartie, vous assumez les conséquences de leurs baisses. Même si le capital n'est pas garanti, ces supports peuvent permettre d'obtenir des taux de rendement supérieurs à ceux des placements sans risque. C'est un moyen efficace de diversifier son épargne.

En investissant sur des supports en UC, vous pouvez facilement orienter vos investissements dans le financement de l'économie productive.

Face à la multiplicité de ces supports (classes d'actifs, zone géographique, secteurs d'activité, niveau de risque et de volatilité...), il est important de tenir compte de son profil d'épargnant, de son appétence au risque, de ses connaissances et de son expérience en matière financière, de la structure de son patrimoine et de ses revenus pour choisir les supports d'investissement qui vous conviennent le mieux.

Un actif cantonné
Le fonds Croissance est dit « cantonné » ; c'est-à-dire que les actifs sont distincts des autres actifs de l'assureur et en particulier de l'Actif Général vie Individuelle.
Le portefeuille obligataire est très majoritairement investi dans les obligations vertes pour lesquelles l'émetteur affecte les fonds à des projets pour la transition énergétique.

Support en euros ? Fonds Croissance ? Supports en unités de compte ?

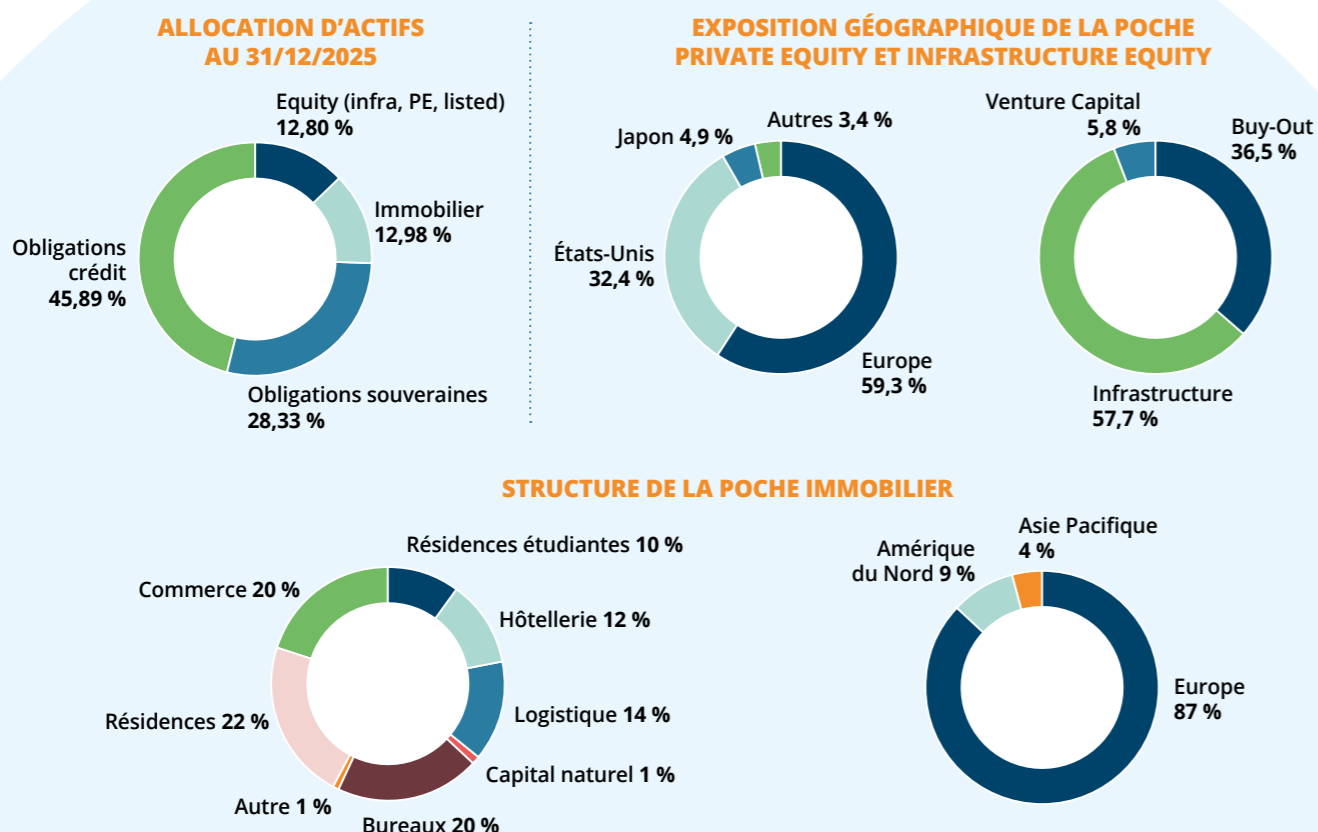
Il est préférable d'allier supports en unités de compte et fonds Croissance (voire support en euros) afin de concilier sécurité de son épargne tout en augmentant la rentabilité.

Vous pouvez décider de répartir librement votre épargne sur les différents supports proposés dans le cadre de la gestion libre ou personnelle, mais des solutions existent pour celles et ceux qui n'ont pas le temps de s'occuper de la gestion de leur épargne ou qui ne se sentent pas capables de le faire : les gestions packagées.

➤ **La gestion pilotée** aussi appelée gestion sous mandat : ce type de gestion vous permet de confier la gestion de votre épargne à des experts des marchés financiers. Vous choisissez la part de l'épargne qui sera investie sur le fonds Croissance (voire support en euros) et donnez mandat à l'assureur pour sélectionner les supports en UC à votre place. Cette sélection est réalisée en fonction de votre profil d'épargnant et vous permet de bénéficier d'un service clé en main pour valoriser votre épargne dans le cadre fiscal de l'assurance-vie.

➤ **La gestion par Convention** : elle vous permet d'opter, en fonction de votre horizon de placement et de votre appétence au risque, pour une des conventions de gestion proposées. Pour continuer de respecter au fil du temps la répartition entre les différents supports (fonds Croissance, support en euros et supports en UC) que vous aurez choisie, l'assureur procède périodiquement et gratuitement, à dates fixes, à des arbitrages automatiques en fonction des fluctuations des marchés financiers.

➤ **La gestion évolutive aussi appelée gestion par horizon** : ce type de gestion permet de profiter d'une solution d'investissement qui sécurise progressivement votre épargne sur le support en euros au fur et à mesure que le terme que vous avez prévu pour votre investissement approche. La gestion évolutive est particulièrement adaptée à la préparation de la retraite.





Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite

Siren : 489 796 946 - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, inscrite au Répertoire national des associations sous le n° W751090757

6, boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre

Tél. : 01 85 78 18 78 - Email : anpere.contact@anpere.fr